

SAINTE-MARIE | SYNTHÈSE - ACTIONS | JUILLET 2021



ADUAM

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT
DE MARTINIQUE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
CADRAGE DE L'ÉTUDE	4
METTRE EN COHÉRENCE LES PROJETS D'UNE ÉQUIPE	5
1. RETENIR UN PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION COHÉRENT	7
1.1. Le territoire communal, une échelle d'intervention trop large constellée de projets	9
1.2. Des orientations de développement du bourg affirmées	10
1.3. Une dynamique enlisée sur le front de mer	11
1.4. Intégrer la maîtrise foncière dans la démarche d'aménagement	12
2. ÉPANOUIR UN ESPACE DÉLICAT ET SOUS-EXPLOITÉ	13
2.1. Affirmer la vitrine de la commune	15
2.2. Renforcer le rôle de lien à dimension humaine	16
2.3. Accueillir le piéton au cœur du bourg	17
2.4. Incrire le front de mer dans un cadre urbain élargi ...	18
2.5. ... aux spécificités fortes	19
2.6. Renforcer la mixité fonctionnelle	20
2.7. S'adapter au dynamisme du trait de côte	21
2.8. Offrir un front de mer cadencé et d'envergure aux samaritains	22
3. ALLER VERS L'OPÉRATIONNEL	25
3.1. Le marché agricole couvert	26
3.2. La maison pluridisciplinaire de santé du Nord-Atlantique	28
3.3. Le centre équestre	30
3.4. Le Tombolo village	32
3.5. L'espace mangrove	34
4. L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ADDUAM	37
4.1. Le(s) centre(s) équestre(s)	38
4.2. Le Tombolo village / MANA	42
5. ANNEXES	45
CONCLUSION	49

INTRODUCTION

Les bourgs et centres-villes martiniquais semblent rencontrer une remise en cause de leurs fonctions de polarité au profit d'espaces périphériques monofonctionnels et les indices de perte d'attractivité s'accumulent: manque de visibilité culturelle, activité économique ponctuelle, dégradation du bâti et déqualification des espaces publics, équipements vieillissants, ...

Au point que semblent parfois se recomposer des centralités aux marges des centres-bourgs.

En raison de l'intensité des équipements, commerces et services qu'ils proposent encore, les bourgs et les centralités apparaissent pourtant comme les nœuds désignés d'une armature urbaine structurée autour d'un réseau de petits pôles multifonctionnels, compatible avec une diminution des trajets pendulaires et de l'évasion commerciale.

La crise sanitaire actuelle réaffirme la pertinence de la revitalisation des bourgs et centralités en rappelant, avec une tragique acuité, l'importance de garantir à une part importante de la population, la proximité des services de base.

Les nombreuses potentialités de densification relevées dans le tissu bâti (dents creuses, bâtiments vacants et/ou dégradés) permettent d'y envisager l'implantation d'équipements, de logements, d'espaces publics et de nature nécessaires aux besoins des générations futures sans impacter les espaces naturels, forestiers ou agricoles.

La revitalisation des bourgs et des centralités apparaît donc comme une solution aux enjeux de réduction des déplacements et de l'étalement urbain.

Les acteurs institutionnels, aux échelles nationale et locale, ont identifié cette revitalisation comme une priorité d'intervention, à travers par exemple la conférence-débat "Quelle dynamique locale pour revitaliser les centres-villes ?" organisée par la CTM, les futures Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT) créées par la loi ÉLAN, l'appel à manifestation d'intérêt "Centres-bourgs" lancé par l'État, les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme, le programme Petites Villes de Demain, etc.

Si la pertinence de promouvoir une densification est «techniquement» partagée dans le cadre d'un aménagement durable du territoire, elle ne constitue pas pour autant un argument audible d'attractivité pour la population.

En effet, les choix d'implantation résidentielle, professionnelle ou économique s'effectuent sur d'autres critères : proximité de la nature, absence de nuisances sonores, visuelles et olfactives, taille des logements, facilités d'aménagement, etc.

De plus, la mise en œuvre d'aménagements opérationnels reste délicate dans ces espaces pour des raisons - souvent avancées par les acteurs - de mobilisation difficile du foncier (problème de l'indivision), de promiscuité, de nature des sols (sols liquéfiables).

Par ailleurs, l'implantation souvent littorale des bourgs les rend particulièrement exposés aux aléas naturels, en particulier aux inondations amplifiées par le dérèglement climatique (intensité des précipitations, élévation du niveau de la mer).

La question de leur revitalisation doit donc être croisée avec les enjeux d'adaptation au changement climatique.

Si cette question a déjà été abordée plusieurs fois (notamment dans les études portées par le PUCA « Revitaliser le littoral de demain »), aucune stratégie réaliste et opérationnelle, faisant la synthèse des enjeux sociaux, économiques et de sécurité n'a été proposée.

Depuis de nombreuses années, l'ADDUAM s'est emparée de la problématique de revitalisation des bourgs, à travers la sensibilisation effectuée au quotidien et les études réalisées : étude «Habiter en ville» en 2006, atelier territorial «Vivifier la forme urbaine» en 2009, «regards croisés sur la densité et les formes urbaines» en 2012, étude préalable à la mise en place d'OPAH à CAP Nord, atelier projet urbain durable du Carbet en 2013 et du quartier Dumaine en 2014, les orientations inscrites dans les PLU, etc.

Sur la base de cette expérience et convaincue que les bourgs et les centralités sont les espaces clés du développement futur de la Martinique, l'ADDUAM a souhaité aller plus loin en faisant la démonstration, à travers plusieurs démarches dont celle présentée dans ce dossier, qu'il est possible collectivement de définir cette stratégie de revitalisation et de la porter opérationnellement.



CADRAGE DE L'ÉTUDE

Suite aux deux premières études de revitalisation du bourg du Vauclin et du centre-ville de La Trinité, la DEAL a souhaité maintenir la dynamique engagée.

Cependant, la méthodologie initiale, fondée sur l'émergence d'une stratégie était peu adaptée aux municipalités ayant déjà entamé ces réflexions.

C'est le cas de Sainte-Marie, dont la municipalité porte un nombre important de projets sur son bourg.

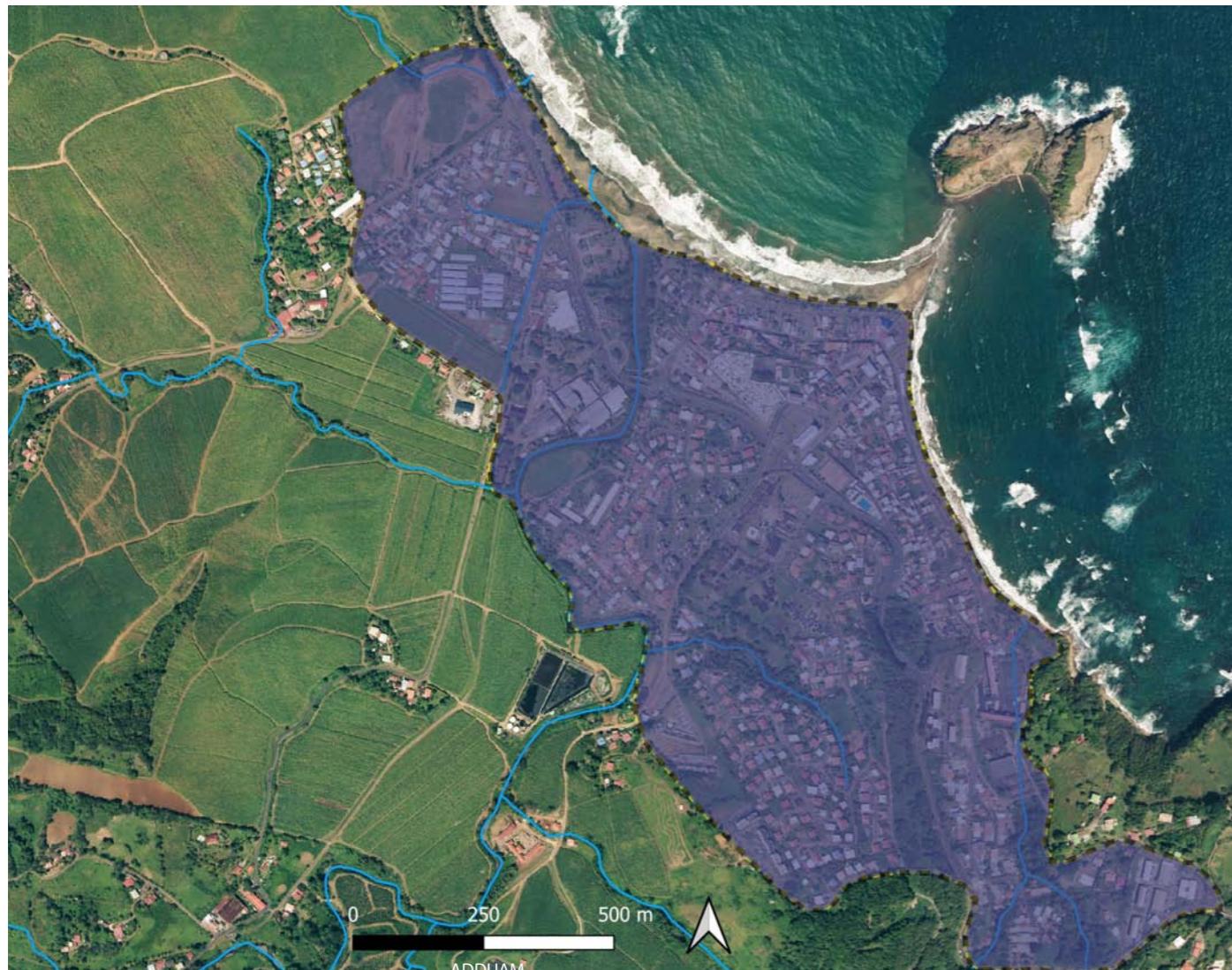
Une démarche expérimentale d'accompagnement personnalisé a donc été proposée à la municipalité qui l'a acceptée.

Elle est conçue en trois phases: une première d'inventaire des projets de la commune, une deuxième de synthèse et de mise en cohérence de ces projets puis une troisième d'accompagnement de certains projets structurants.

En matière de méthodologie, cette "synthèse-actions" a été réalisée conjointement avec la démarche de recomposition urbaine de la ville de Sainte-Marie, objet d'un contrat entre la Ville de Sainte-Marie et l'ADDUAM.

Si les deux études n'ont ni les mêmes périmètres, ni les mêmes objectifs, elles possèdent de fortes convergences sur la méthode, les acteurs à rencontrer et les espaces à traiter.

Leur réalisation simultanée a permis de renforcer leur complémentarité et de faire émerger une stratégie d'intervention articulée, cohérente et opérationnelle sur le bourg de Sainte-Marie : recensement et synthèse des projets à proximité du front de mer par la présente démarche puis conception d'un programme d'ensemble d'aménagement de ce front de mer par l'étude de recomposition et enfin accompagnement sur des projets ponctuels mais structurants y étant implantés.



METTRE EN COHÉRENCE LES PROJETS D'UNE ÉQUIPE

Recenser les projets ...

Notre premier travail a consisté à produire un recensement le plus exhaustif des projets municipaux.

Si notre périmètre d'étude était circonscrit au bourg, il est rapidement apparu que le besoin était plus large et portait sur un inventaire des projets à l'échelle communale.

Parce que chaque direction de mairie n'avait que des informations parcellaires, il était nécessaire de consulter le maximum d'entre elles. En collaboration étroite avec la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), nous avons donc construit un premier tableau de recensement qui a été soumis par mail à l'ensemble des services de la mairie.

Cet inventaire a été complété par des prises de contacts avec les partenaires institutionnels (DEAL, agence des 50 pas, EPFL, CAP Nord ...) et des visites-terrain conjointes avec la Direction de l'Aménagement du Territoire afin de prendre connaissance des projets implantés sur le bourg. Ce fut aussi l'occasion de partager nos méthodes de travail et données en matière d'information géographique afin de nourrir nos SIG respectifs.

Cette phase d'inventaire des projets s'est clôturée par l'organisation d'un comité technique le 14 janvier 2020.

À l'issue de ce comité technique, une liste d'une centaine de projets a été arrêtée.

... les analyser ...

Au regard du nombre très important de projets, l'équipe municipale a donc préféré restreindre le périmètre d'analyse au secteur du front de mer afin de pouvoir y mener un travail plus fin.

Les objectifs ont alors été adaptés avec deux axes de travail principaux :

1. Proposer des orientations d'aménagement globales et actualisées sur la totalité du linéaire du front de mer
2. Analyser et mettre en cohérence les projets structurants implantés sur et aux abords du front de mer puis accompagner la mairie sur la mise en place de deux d'entre eux.

Afin de préciser les contraintes juridiques, environnementales et réglementaires pour chaque projet ainsi que le niveau d'adhésion et d'investissement des futurs partenaires, nous avons pris contact avec les acteurs potentiellement impliqués :

- association du MArché Nord Atlantique (MANA),
- clubs d'équitation, ARS, DAAF, ... pour le centre équestre,
- professionnels de santé et ARS pour la maison pluridisciplinaire de santé,
- comité régional du cyclisme pour l'aménagement du boulevard Deproge,
- DEAL, EPFL et agence des 50 pas géométriques pour les acquisitions foncières,
- ONF et ancienne maîtrise d'œuvre pour le projet mangrove
- BRGM et conservatoire du littoral pour l'adaptation à la dynamique du trait de côte,
- ...

De plus, l'ensemble des études et des documents graphiques existants ont été analysés et la cohérence entre eux appréciée. Au travers de ces entretiens et analyses, il s'agissait de rassembler le maximum d'éléments contextuels pour l'équipe municipale afin d'éclairer la prise de décision politique.

... pour pouvoir les prioriser lors d'un atelier avec les élus

Cette prise de décision s'est organisée en deux étapes d'abord à travers un atelier de travail avec les élus et techniciens puis lors d'une visioconférence de validation avec M. Le Maire.

L'atelier de travail fut organisé en trois temps, un premier de présentation de l'analyse urbaine de l'ADDUAM du front de mer, un deuxième d'arpentage de terrain avec des points d'arrêt sur les sites à enjeux et enfin un retour en salle pour mettre sur table les enjeux relevés et les orientations prises.

Ce travail fut ensuite l'objet d'une restitution à M. Le Maire lors de laquelle les orientations générales furent arrêtées, les projets structurants examinés individuellement et un accompagnement plus approfondi fut demandé à l'ADDUAM sur deux projets.

Cette méthodologie, impliquant fortement les services municipaux, a permis de mettre en dialogue les différentes directions de la mairie et d'apporter de la transversalité dans un fonctionnement parfois cloisonné.

En définitive, cette démarche n'a fait que révéler un projet global déjà existant mais invisibilisé par une multitude de petits projets.



Terrain avec l'équipe municipale



Carte produite lors de l'atelier

1. RETENIR UN PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION COHÉRENT

1. RETENIR UN PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION COHÉRENT

1.1. Le territoire communal, une échelle d'intervention trop large constellée de projets

Résultat d'entretiens réalisés auprès de l'ensemble des services municipaux ainsi que des partenaires institutionnels principaux, la carte ci-contre ainsi que le tableau d'inventaire en annexe illustrent le fort dynamisme de la commune de Sainte-Marie.

Sur l'ensemble du territoire communal, ce sont plus d'une centaine de projets de construction ou d'aménagement qui ont été ainsi recensés.

Porter une réflexion plus aboutie à cette échelle et interroger l'articulation des projets nécessiteraient un travail très conséquent adossé à une stratégie de développement qui n'est pas aujourd'hui finalisée ou tout du moins qui nécessite d'être actualisée.

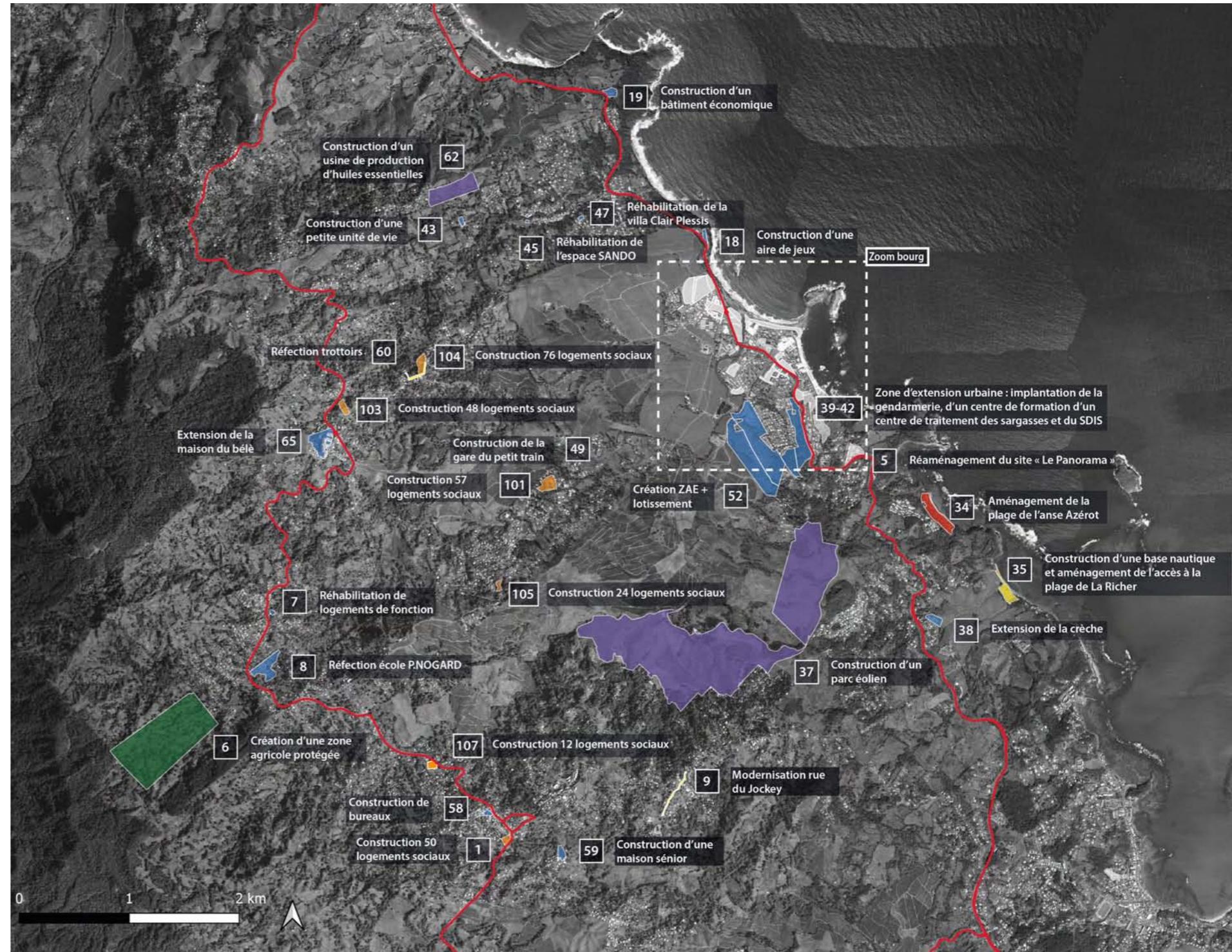
Il sera donc difficile de réaliser cette démarche de synthèse-actions à cette échelle.

Pour autant, plusieurs sujets semblent devoir retenir l'attention des acteurs publics.

Tout d'abord, la question de la consommation des terres agricoles avec l'ambition d'une extension urbaine conséquente du bourg.

Concernant l'extension du bourg, il s'agit en partie d'un projet municipal avec l'implantation d'équipements aujourd'hui menacés par la montée des eaux ou à fortes nuisances et pour partie d'un projet privé de lotissement. Ces opérations sont de nature à profondément modifier le fonctionnement du quartier Villeneuve-Félicité et du bourg dans son entier. Il apparaît nécessaire de penser cet aménagement de manière globale, à travers la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation voire de la mise en place d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC).

Enfin, la volonté forte de résorber le déficit de logements sociaux de la commune (7% en 2018) se traduit par les nombreuses opérations émaillant le territoire. La taille importante de certaines d'entre elles ainsi que leur localisation en dehors de zones urbaines denses interrogent sur leur capacité à être des facteurs d'intégration sociale. Au-delà des objectifs quantitatifs, une réflexion doit donc être portée sur la qualité de ces opérations.



1. RETENIR UN PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION COHÉRENT

1.2. Des orientations de développement du bourg affirmées

Sur le bourg, la stratégie municipale est affirmée dans le PLU et traduite par une Orientation d'Aménagement et de Programmation.

Extrait de l'OAP du PLU de Sainte-Marie

L'OAP définit les orientations à l'échelle du centre-ville dans son ensemble, du front de mer à l'hôtel de ville. Une partie des aménagements sont déjà engagés. L'OAP conserve l'ensemble de ces actions et orientations afin de conserver sa cohérence au projet global.

Il s'agit, à travers un objectif général, de créer un centre-ville attractif, qualifié, valorisant ses atouts, et de réaliser des actions à court, moyen et long termes en matière de déplacements, de cadre de vie et d'activités et commerces.

Donner sa place au piéton dans le centre-ville

Les actions en termes de déplacements concernent essentiellement les circulations piétonnes.

- Créer des liaisons entre le front de mer et les rues E. Deproge et Schoelcher;
- Aménager une place publique au niveau du Tombolo, qui constituera un point stratégique de liaison.

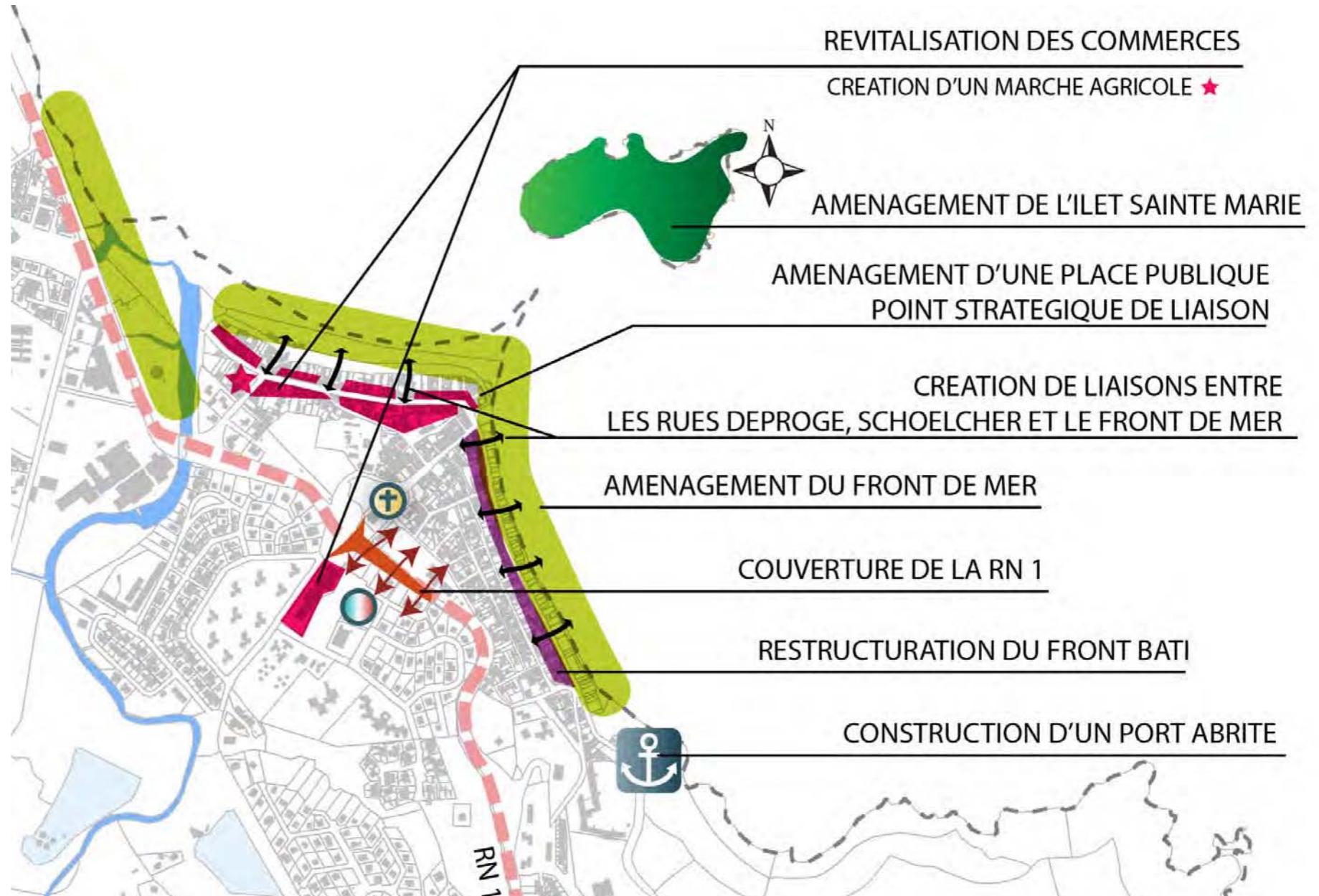
Ouvrir le centre-ville sur son littoral

Plusieurs actions participent de manière globale à l'amélioration du cadre de vie :

- l'aménagement du front de mer, qui va permettre de réaliser un espace de promenade et de rencontre agréable et convivial,
- la restructuration du front bâti le long de la rue Deproge va améliorer l'image de la commune et la qualité de vie des habitants [...]

Sur la carte ci-contre, deux sujets principaux sont identifiés sur le bourg : la revitalisation des équipements autour de la mairie et leur liaison avec le bourg historique ainsi que l'aménagement global du front de mer.

Concernant le front de mer, le périmètre d'intervention est clairement défini, s'étendant depuis le stade Louis Xercès au nord jusqu'à l'actuel lycée (qui sera désaffecté pour l'année scolaire 2020-2021) au sud et s'élargissant au-delà du trait de côte dans l'épaisseur du bourg.



OAP du bourg de Sainte-Marie (source : PLU de la commune de Sainte-Marie)

1. RETENIR UN PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION COHÉRENT

1.3. Une dynamique enlisée sur le front de mer

En croisant le périmètre d'intervention défini dans le PLU avec la carte des projets ci-contre, il apparaît que la plupart des projets du bourg sont localisés à proximité immédiate du front de mer.

De plus, les secteurs sur lesquels des projets se font concurrence, au moins spatialement en occupant le même site, sont tous situés sur ce front de mer :

- secteur de l'abattoir au sud de la rivière avec des projets de maison de santé, de centre équestre, de rénovation de voirie et de marché couvert,
- secteur du Tombolo avec des projets de village artisanal, de marché agricole, de gare routière, d'arrêt de bus.

Parmi ces projets, nombreux sont ceux qui sont portés de longue date par la municipalité mais qui ne se concrétisent pas.



1. RETENIR UN PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION COHÉRENT

1.4. Intégrer la maîtrise foncière dans la démarche d'aménagement

Sur un espace littoral où la propriété foncière est majoritairement privée et étatique, ce manque de cohérence entraîne un ralentissement des procédures administratives.

Pour le domaine public maritime propriété de l'État, les demandes de cession à titre gratuit sont des procédures longues qui doivent être adossées à des projets d'aménagement à des fins d'utilité publique.

Sur la carte ci-contre, ces demandes de cession figurent en hachuré noir sur fond jaune. Certaines parcelles, sur lesquelles la mairie porte un projet, ne font pas encore l'objet de demande de cession alors que d'autres font l'objet de demandes ne correspondant plus à la stratégie municipale actuelle.

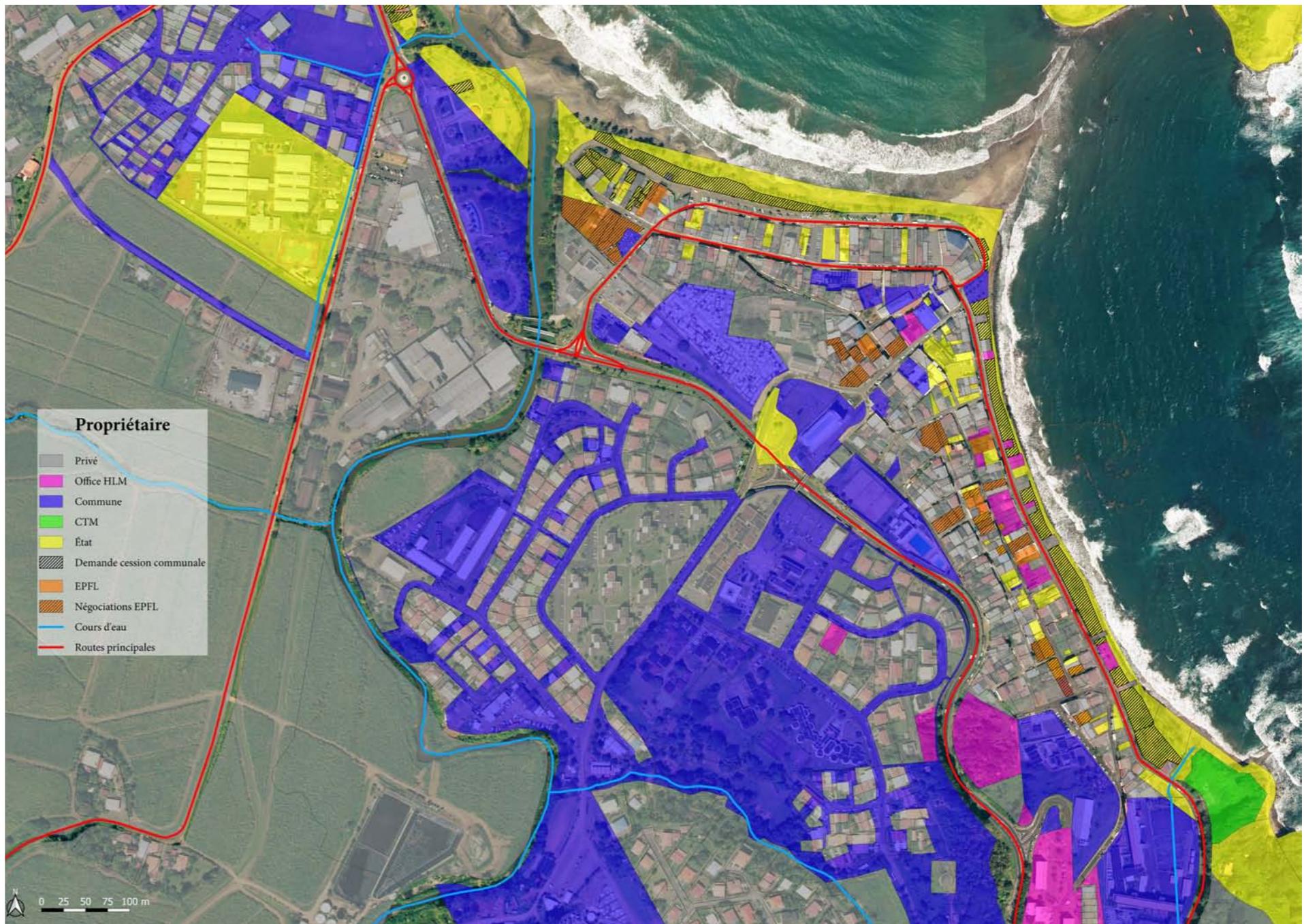
Pour les parcelles privées sur lesquelles la municipalité porte un projet (espace du marché couvert, côté amont du boulevard Desproge, friches entre le boulevard Jox et la rue Schœlcher), des démarches foncières sont à mettre en place. Cet important travail de prospection et d'acquisition foncière est actuellement mené par l'EPFL. Cependant, de l'aveu même ce dernier, les démarches incitatives ont atteint leurs limites sur plusieurs secteurs et seules des mesures coercitives permettront d'acquérir les emprises foncières nécessaires à certains projets municipaux : marché couvert, logements sociaux, etc.

La mise en œuvre de ces mesures exige aussi l'existence attestée de projets d'intérêt général.

L'exigence de mise en cohérence du front de mer constitue donc un enjeu aigu de la stratégie municipale sur le bourg de Sainte-Marie.

Parce que cette stratégie municipale a été affirmée et que de nombreux projets existent, la méthodologie de la démarche de synthèse-actions, en proposant de mettre en cohérence ces projets, apparaît particulièrement adaptée au secteur du front de mer.

En accord avec les services municipaux, c'est donc ce secteur qui a été retenu comme périmètre d'étude.



2. ÉPANOUIR UN ESPACE DÉLICAT ET SOUS-EXPLOITÉ

2. ÉPANOUIR UN ESPACE DÉLICAT ET SOUS-EXPLOITÉ

2.1. Affirmer la vitrine de la commune

À la question "Quelle image représente la commune de Sainte-Marie ?", les guides touristiques, une recherche internet et la communication institutionnelle répondent très clairement : le front de mer.

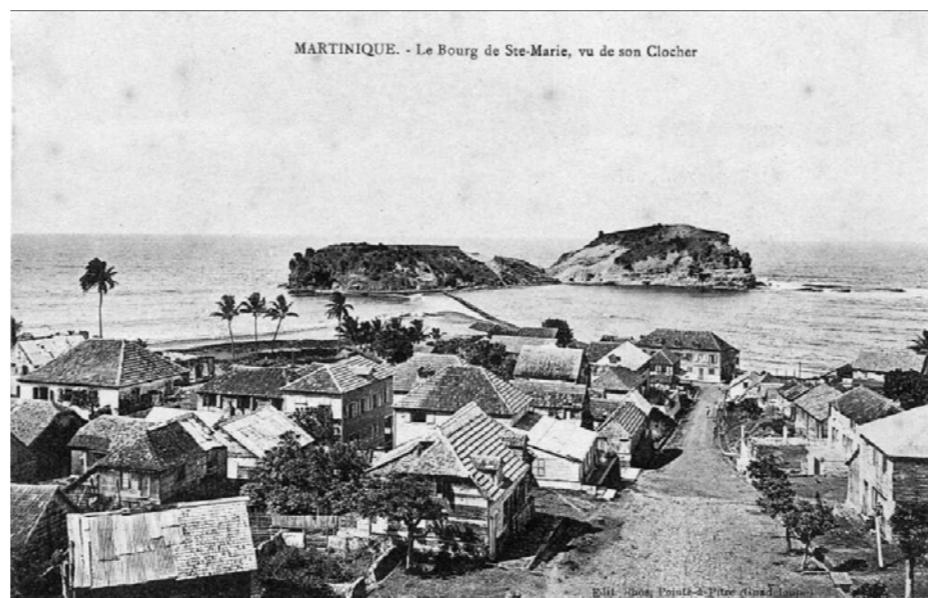
Cet espace est omniprésent sur les photographies, représentations, cartes postales, pages de garde, etc. Pas seulement l'îlet Sainte-Marie et le Tombolo mais aussi le littoral anthropisé du bourg et son front bâti comme écrins respectifs, l'un naturel, l'autre urbain.

Pourtant, sur cette carte postale, des aménagements vieillissants, des stationnements anarchiques, des bâtiments dégradés et des friches sont visibles.

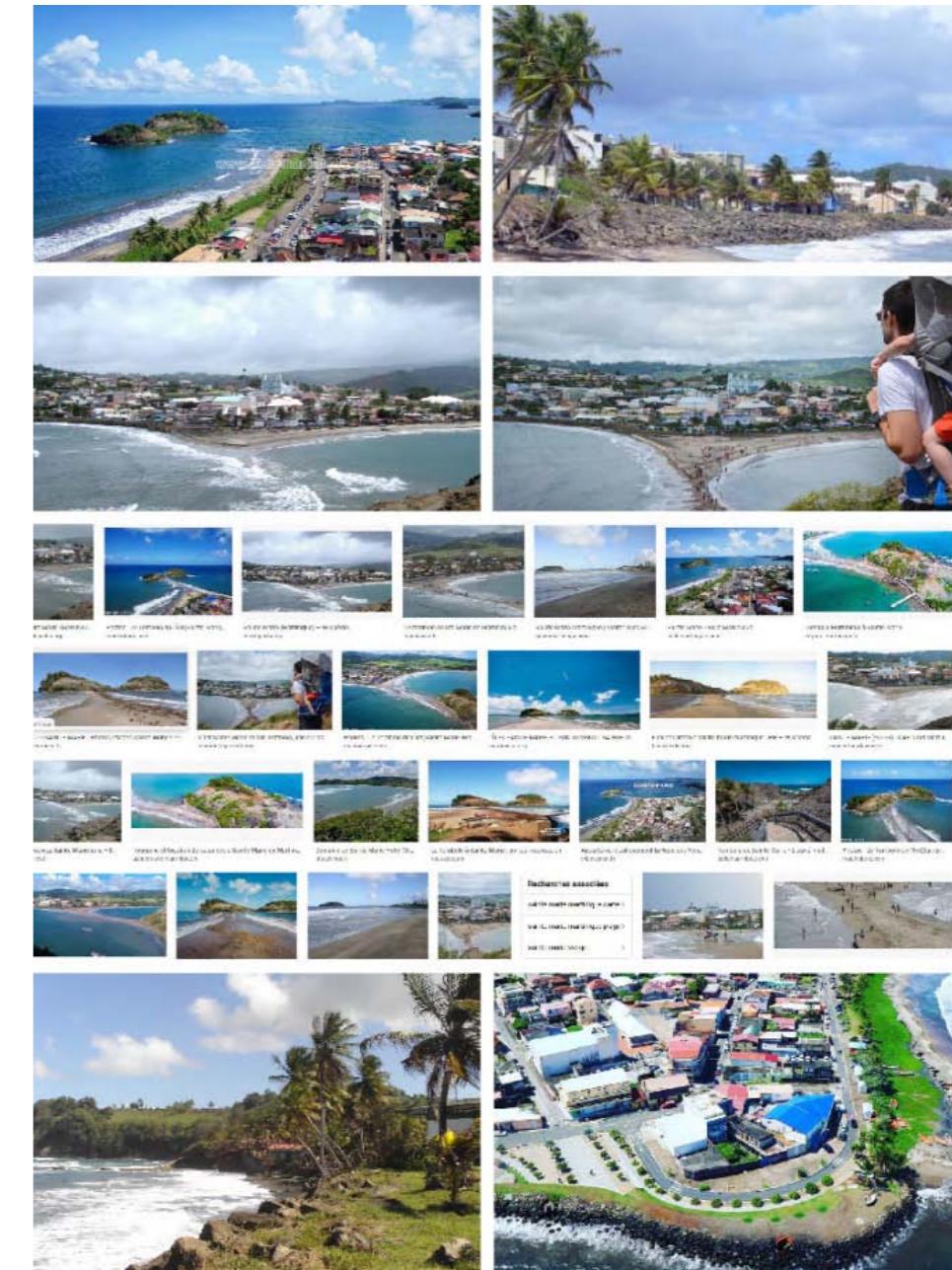
C'est un enjeu majeur de soigner ce front de mer "vitrine de la ville", d'y porter un projet d'aménagement cohérent depuis le stade jusqu'au lycée, depuis le trait de côte jusqu'au front bâti. Ce lieu doit autant être une image qu'un véritable espace de vie pour les samaritains et les visiteurs : lieu de déambulation, lieu d'échanges, ...

C'est aussi le lieu des courses de chevaux sur sable, une pratique culturelle appartenant au patrimoine immatériel de la commune et plus généralement de la Martinique.

Sur une plage interdite à la baignade, cette activité peut être un formidable vecteur de promotion de l'identité samaritaine et de développement du front de mer.



Cartes postales anciennes du bourg depuis le Tombolo



Images résultats de recherche internet pour "Sainte-Marie Martinique"



Course de chevaux du 15 Août 1971 (Photo : Arlette Lameynardie)



Course de chevaux du 15 Août (Source : People bo kay)

2. ÉPANOUIR UN ESPACE DÉLICAT ET SOUS-EXPLOITÉ

2.2. Renforcer le rôle de lien à dimension humaine

Historiquement le bourg s'est implanté en face de l'îlet Sainte-Marie qui constituait sa principale interface économique à une époque où les déplacements se faisaient surtout par voie maritime.

Exceptée l'activité économique de l'usine, dont l'implantation correspondait à celle de l'actuelle distillerie Saint-James, l'ensemble des fonctions urbaines étaient concentrées dans cet espace très restreint : fonctions politique et administrative avec la mairie, religieuse avec l'Église, scolaire avec les écoles...

À partir de 1925, le bourg s'est considérablement développé et progressivement étendu dans sa largeur le long de la double anse qui encadre le Tombolo. Son extension vers l'intérieur des terres fut beaucoup plus réduite. Avec cette organisation en longueur, autour d'un axe principal (qui correspondrait aujourd'hui à la réunion du boulevard Deproge et de la rue Schoelcher), toutes les circulations passaient par le bourg où s'égrenaient activités, commerces, services et équipements.

Au cours des années 80, plusieurs extensions ont été réalisées entraînant le quasi doublement de la surface urbaine.

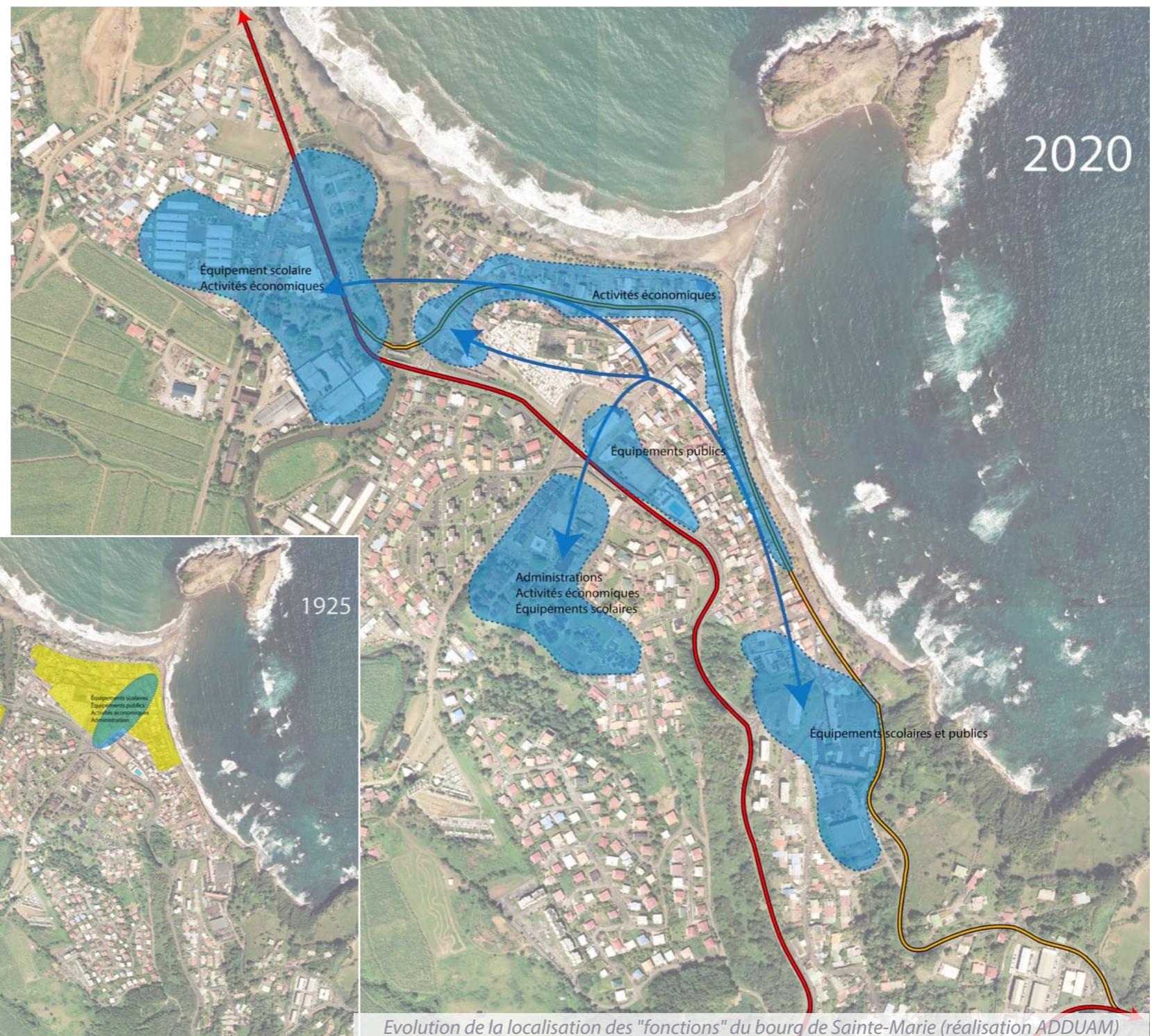
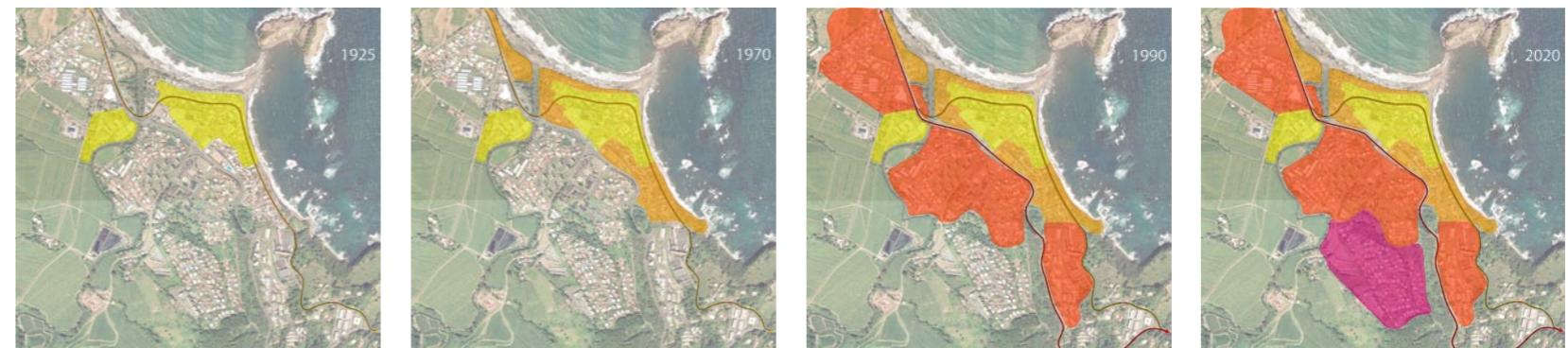
De passage obligé, le cœur historique, est devenu un détour et les fonctions de centralité qui s'y concentraient se sont dispersées : les équipements scolaires et économiques vers le quartier de l'Union, l'activité économique en front de mer, les équipements scolaires et publics vers le quartier Cité-Etoile et «Giraumon», l'administration et le politique au quartier Lassalle.

À cette dispersion, le tracé de contournement de la RN5 a ajouté une coupure physique mais aussi urbaine et psychologique forte.

Sur la base de ces constats, un des enjeux actuels pour le bourg est de lui redonner de la cohérence, d'affirmer la dimension marchable entre les différents pôles d'attractivité.

Parce qu'à l'exception du quartier Lassalle, tous les pôles de centralité du bourg en sont proches, le front de mer est l'espace clé dans cette métamorphose autour duquel s'organiseraient les activités touristiques, économiques, culturelles et de loisirs.

Le front de mer doit donc recouvrir sa vocation de colonne vertébrale du bourg : affirmation du caractère piéton, maintien des fonctions de centralité (économique, historique, ...).



2. ÉPANOUIR UN ESPACE DÉLICAT ET SOUS-EXPLOITÉ

2.3. Accueillir le piéton au cœur du bourg

La carte ci-contre montre qu'il existe une vraie porosité entre les voies principales (Jox, Deproge, Schoelcher) avec de nombreux passages piétons et peu de passages carrossables. Ces traversées, très pratiquées sont souvent peu qualifiées (revêtement sommaires, absence de mobilier urbain, éclairage insuffisant) et servent principalement de poches de stationnement situées entre deux voies.

Ces passages sont parfois prolongés par de véritables parcours piétons qui irriguent l'épaisseur du bourg, en particulier autour de l'îlot du photographe et en arrière de la place Félix Lorne.

En plus d'être un espace d'agrément et de déambulation piétonne, le front de mer peut aussi être un espace pratique de liaisons entre les différentes polarités du bourg.

Pour parvenir à donner ces rôles au front de mer, il faut proposer un parcours agréable mais surtout l'articuler avec une offre de stationnement judicieux localisée et correctement dimensionnée. Cet enjeu est majeur dans la mesure où le projet d'aménagement du front de mer supprimera des zones de stationnement existantes alors que la capacité d'accueil du bourg semble être arrivée à saturation.

En compensation, les zones actuelles devront être optimisées par un marquage au sol et un plan de stationnement différenciant les usages pourrait être mis en place :

- au plus près des commerces et services pour le stationnement quotidien (longitudinal et par petites poches sur la rue Schoelcher et les boulevards Jox et Deproge),
- un peu plus éloignées mais raccordées au front de mer par des parcours piéton de qualité pour le stationnement touristique ou lié à l'événementiel.

Il s'agit ainsi dans l'aménagement du front de mer de penser à la fois aux zones de stationnement, au parcours piéton et à la distance de marche acceptable entre ces poches et les sites d'attractivité du bourg.



2. ÉPANOUIR UN ESPACE DÉLICAT ET SOUS-EXPLOITÉ

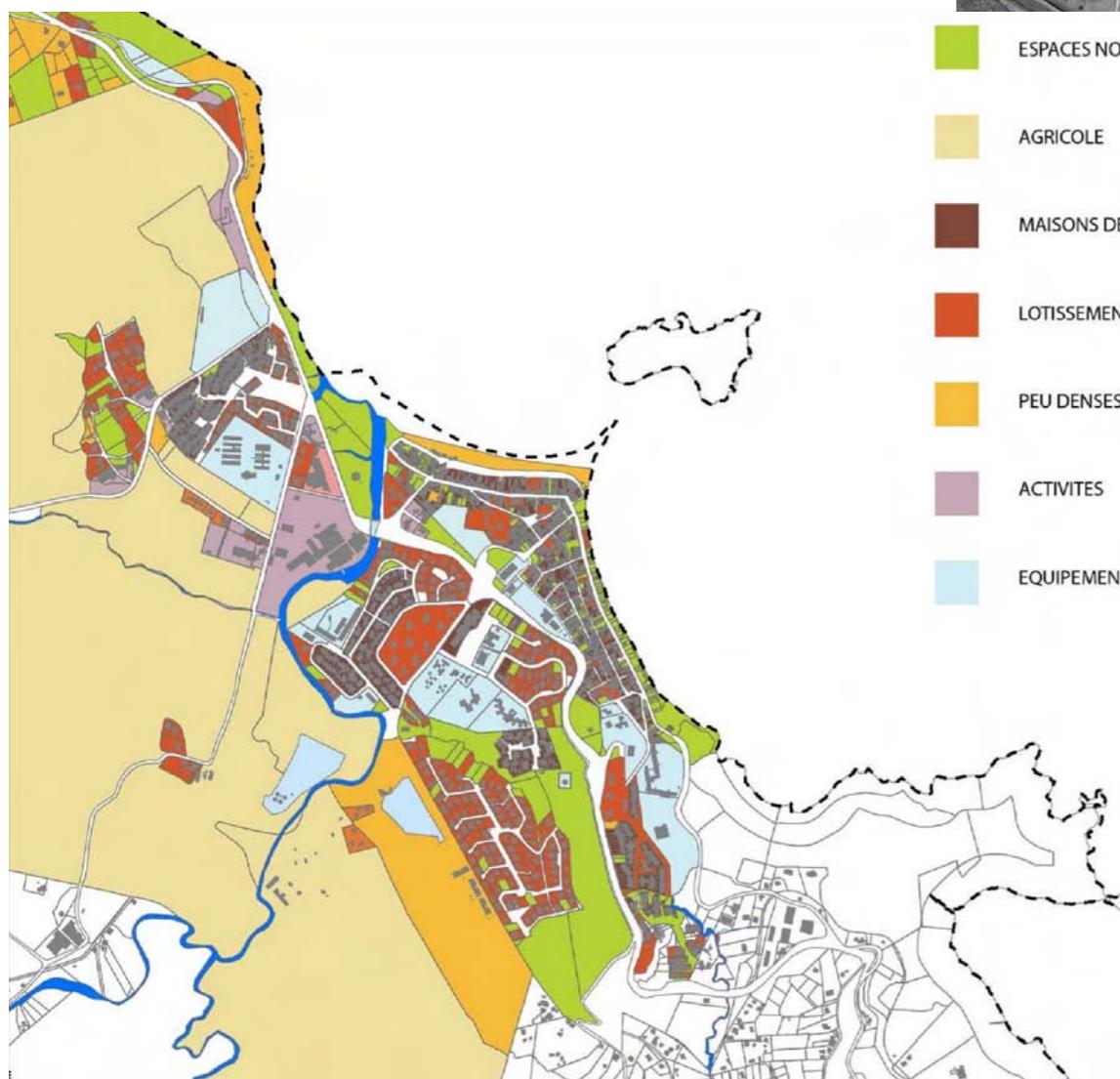
2.4. Incrire le front de mer dans un cadre urbain élargi ...

Afin de véritablement changer le regard et l'ambiance sur le front de mer, le périmètre de projet doit englober l'ensemble des éléments qui sont en covisibilité avec la plage et le littoral.

En effet, le relief du bourg ainsi que les nombreuses percées visuelles proposées par le traversées piétonnes et les friches urbaines permettent depuis le front de mer de voir plus "large": l'église, l'espace du photographe, la rue Louis des Étages.

La carte ci-contre, en repérant les éléments urbains en covisibilité avec ce front de mer, montre l'importance de la déqualification des espaces et de la dégradation du bâti sur le bourg, parfois à des endroits stratégiques.

Si c'est un sujet complexe (socialement, juridiquement et administrativement), il constitue un enjeu majeur de revitalisation du bourg.



SAINTE-MARIE | SYNTHÈSE-ACTIONS SUR LE BOURG | ADDUAM - Juillet 2021



Carte des différentes typologies de bâti sur le bourg de Sainte-Marie (réalisation ADDUAM)

2. ÉPANOUIR UN ESPACE DÉLICAT ET SOUS-EXPLOITÉ

2.5. ... aux spécificités fortes

Un programme d'incitation à destination des propriétaires privés (Anah, OPAH, opération façade...) ou d'intervention publique d'envergure (procédure d'abandon manifeste, de biens vacants sans maître, ...) pourrait ainsi être mis en place et s'inscrire dans une démarche de valorisation des qualités urbaines du bourg.

À l'exception de l'église et de quelques éléments modernistes d'envergure, le bourg de Sainte-Marie possède peu de bâtiments repères.

Sa richesse et sa spécificité sont plutôt à rechercher dans la diversité de son petit patrimoine bâti.

L'habitat traditionnel (soubassement pierre, bardage bois et toiture en tuile) encore assez présent y côtoie de nombreux bâtiments modernistes ou plus modestement des petites cases en béton au dessin épuré.

Dans le cahier de recommandations architecturales et paysagères de CAP Nord, il est ainsi proposé comme enjeux :

- *"Préserver, rénover et mettre en valeur cette variété architecturale dans le centre ancien.*
- *S'inspirer de ces identités architecturales dans les nouvelles constructions.*
- *Promouvoir l'usage de la couleur dans les nouvelles constructions et dans le cadre de rénovations dans le centre ancien."*



Typologie de bâti sur le bourg (source: Forma6)



Bâtiments en bois



Bâtiments modernistes



Petites cases créoles en béton



Vue sur l'église depuis le front de mer côté boulevard Jox



2. ÉPANOUIR UN ESPACE DÉLICAT ET SOUS-EXPLOITÉ

2.6. Renforcer la mixité fonctionnelle

L'histoire du développement du bourg est encore aujourd'hui très fortement perceptible dans sa trame parcellaire :

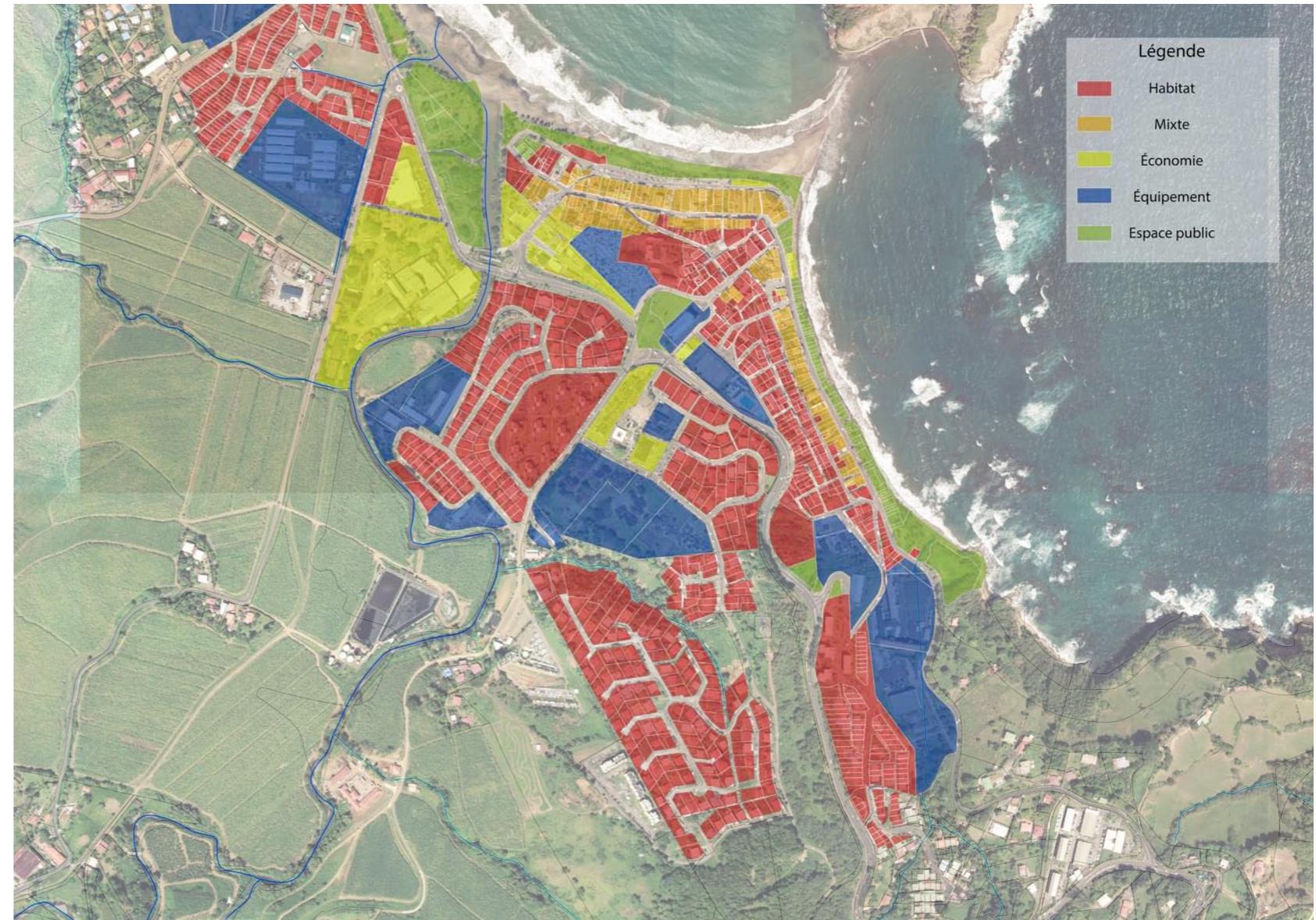
- Très fine et imbriquée au niveau du cœur historique ;
- Très étroite et laniérée sur le front de mer avec la particularité d'avoir un double adressage, les parcelles donnant à la fois sur le front de mer et sur la route située en "arrière" ;
- Constituée de parcelles de taille plus importante et plus régulières pour les opérations d'ensemble ou les lotissements construits à partir des années 60 ;
- Constituée de parcelles de très grande taille pour les équipements collectifs.

Au-delà de permettre une lecture de l'histoire, la compréhension de cette typologie est essentielle pour envisager une intervention urbaine. En effet les règles d'urbanisme (alignement, hauteur, emprise au sol, ...) génèrent des formes urbaines spécifiques en fonction de la géométrie du parcellaire.

L'analyse des fonctions urbaines est aussi un révélateur puissant. Le cœur historique et ses extensions littorales, tout deux des quartiers construits par petites extensions successives présentent une mixité des fonctions, souvent même à l'échelle du bâtiment. Les autres quartiers, lotissements, zones commerciales, opérations de logements sociaux conçus dans le cadre d'un urbanisme de grands projets de développement sont au contraire presque exclusivement monofonctionnels.

C'est une caractéristique structurante et une force du front de mer qui participe de son attractivité : on y vit, on y consomme, on s'y retrouve, on y flâne.

À l'image des logements sociaux en construction sur le boulevard Deproge et qui comprennent des locaux d'activités au rez-de-chaussée, les opérations d'aménagement et de constructions doivent, sur le front de mer, inciter à la coexistence de plusieurs fonctions.



Organisation des typologies urbaines du bourg de Sainte-Marie (réalisation ADDUAM)

2. ÉPANOUIR UN ESPACE DÉLICAT ET SOUS-EXPLOITÉ

2.7. S'adapter au dynamisme du trait de côte

La comparaison des photos aériennes de 1951 et 2014 (ci-contre) atteste du dynamisme du trait de côte au droit du bourg.

Côté boulevard Ernest Deproge, il y a eu un fort recul entre 1951 et 2014, certainement dû au raz de marée de 1967. L'intégralité des habitations qui étaient situées entre ce boulevard et la mer ont été démolies et les habitants relogés.

Côté boulevard Jox, il y a plutôt eu un gain de "plage" associé à une avancée de la végétation. Une poche de constructions s'est d'ailleurs constituée de l'autre côté du boulevard Jox, au niveau de la voie Érimée.

Afin de contrôler ces mouvements du trait de côte, deux aménagements d'envergure ont été réalisés par la municipalité : un enrochement sur près de 600m le long du boulevard Deproge et une digue de 500m le long du boulevard Jox.

Si ces aménagements ont permis de protéger le bourg, la digue est aujourd'hui sapée par les assauts de l'océan. Les impacts attendus du changement climatique (housse du niveau de la mer, houle cyclonique, ...) accentueront ces fragilités. Une nouvelle intervention y sera donc bientôt nécessaire.

À l'image des travaux réalisés sur l'îlet Sainte-Marie, il est urgent que des contacts soient pris avec les organismes dédiés à ces questions : BRGM, conservatoire du littoral, ONF, DEAL.

Extrait du Guide pour la gestion de l'érosion littorale en Martinique (BRGM, ONF, DEAL, mai 2019)

"L'érosion est d'abord un phénomène naturel.

Le littoral n'est pas une entité figée, mais mobile, en constante évolution qui tend à se maintenir en équilibre par rapport aux processus naturels auxquels il est soumis. L'érosion correspond à un état de déséquilibre qui se définit par un phénomène de dégradation et de transformation du relief. En zone littorale, l'érosion côtière se traduit par un recul du rivage résultant d'une perte de sédiments.

{...} Bien que l'érosion du littoral tende à s'accentuer en raison des interventions humaines et de l'élévation du niveau de la mer, il est souvent possible d'agir pour limiter et contenir ce processus. De manière générale, quatre approches sont possibles:

- 1. L'implantation d'ouvrage de défense {...} (Les aménagements lourds sont à réserver pour des enjeux stratégiques)*
- 2. La mise en place de solutions dites "douces" {...}*
- 3. La non-intervention (laisser libre cours à l'évolution naturelle) {...}*
- 4. La relocalisation {...}"*



1. Comparaison du trait de côte sur les photos aériennes de 1951 et 2014



2. Photos de l'érosion du talus côté boulevard Jox, février 2020 (Adduam)

2. ÉPANOUIR UN ESPACE DÉLICAT ET SOUS-EXPLOITÉ

2.8 Offrir un front de mer cadencé et d'envergure aux Samaritains

1^{ère} séquence : le boulevard E. DEPROGE

État des lieux

Le boulevard Deproge constitue de fait l'entrée sud du bourg. Pourtant la sensation d'être en ville n'est pas évidente sur ce boulevard et s'affirme véritablement seulement au niveau de l'implantation actuelle du MANA. Cela s'explique par un environnement peu qualifié : front de mer non aménagé, nombreuses friches, aménagement urbain très routier, faible densité de commerces et services.

Aujourd'hui c'est un espace en mutation avec la construction de près de 60 logements sociaux et l'implantation de commerces en rez-de-chaussée. Cet apport de population et d'activité va fortement modifier le fonctionnement du secteur.

Objectifs

L'ambition de l'équipe municipale est d'affirmer la fonction d'entrée de ville de ce boulevard par un traitement soigné, sécuritaire et écologique et d'en faire le début d'un grand parcours de déambulation le long du littoral urbain du bourg.

Programme

- Offrir sur le front de mer un espace de déambulation généreux et ininterrompu pour les familles et enfants ;
- Protéger les usagers de la circulation et de l'océan
- Implanter sur le front de mer un espace ludique (jeux pour enfant + playground) ;
- Affirmer le caractère urbain du boulevard Deproge :
 - uniformité dans le traitement au sol / séparation entre les circulations piétonne et automobile / traitement du sol et mobilier urbain de qualité / réduction de l'emprise du béton et végétalisation importante
- Implanter de places de stationnement sur le boulevard Deproge en linéaire sur le côté bâti et en poche sur le côté mer (préservation de la vue sur l'océan) ;
- Implanter un parking de grande capacité au nord de la rivière ;

2^{ème} séquence : de la place G. RAVENEAU à la poste

État des lieux

Ce secteur est une séquence charnière entre les deux anses naturelles. Cette situation privilégiée en a fait le cœur touristique

du bourg entre l'accès au Tombolo et la présence de plusieurs restaurants.

Pour autant une concentration de bâtiments dégradés et de stationnements anarchiques amoindrissent la qualité de cet espace.

Le projet de réhabilitation des cabanes de pêche + pédiluve a été concerté avec les pêcheurs et il est déjà en cours de réalisation (esquisses réalisées). Il ne s'agit pas de revenir dessus, c'est un élément qui sera à intégrer au projet d'aménagement du front de mer.

Objectifs

L'équipe municipale souhaite améliorer les qualités d'accueil de cet espace en renforçant l'offre de restauration et en améliorant la lisibilité du stationnement.

De plus, elle souhaite profiter des qualités de cet espace pour en faire un espace de valorisation des savoir-faire artisanaux.

Programme

- Permettre une déambulation ininterrompue et fluide ;
- Mettre en scène la beauté naturelle du site ;
- Au niveau du Tombolo, implanter des aménagements légers ;
- Organiser le stationnement afin de préserver l'entrée du Tombolo et les perspectives sur l'océan ;
- Développer un pôle de restauration avec des extensions légères de part et d'autre du boulevard Jox ;
- Investir les friches et rénover les façades ;

3^{ème} séquence : de la poste à la voie Érimée

État des lieux

Ce secteur correspond à la partie la plus large du front de mer. La hauteur de la digue offre de perspectives magnifiques sur la baie et le Tombolo.

Il constitue l'espace d'accueil pour les évènements (concerts, soirée), en particulier lors de la fête du 15 août. En dehors de ces temps forts, c'est un parking public sous-utilisé d'aspect peu soigné.

Objectifs

L'équipe municipale souhaite disposer d'un espace mutable qui puisse accueillir des grands événements tout en conservant

un aspect soigné et végétalisé avec un maintien voire une augmentation du nombre de places de stationnement existant.

Programme

- Maintenir une poche de stationnement importante pour les visiteurs et les clients du bourg
- Requalifier les espaces interstitiels entre le boulevard Jox et la rue Schoelcher

4^{ème} séquence : de la voie Érimée au stade L. XERCÈS

État des lieux

Sur ce secteur, de nombreux projets existent, portés par la mairie ou des acteurs privés : maison de santé, centre équestre, marché couvert, etc.

Sur la partie au sud de la rivière, l'espace urbain apparait très dégradé avec des voies non revêtues, un habitat précaire, la présence de ruines et de friches, des réseaux non conformes.

Au nord de la rivière, l'arrière de l'étaux aux poissons constitue le dernier espace non anthropisé du littoral du bourg. La succession des cours d'eau et le peu de franchissement maintiennent ces espaces fractionnés et séparés du bourg, alors même que la place Clarissa Jean-Philippe constitue un espace d'animation essentiel.

Objectifs

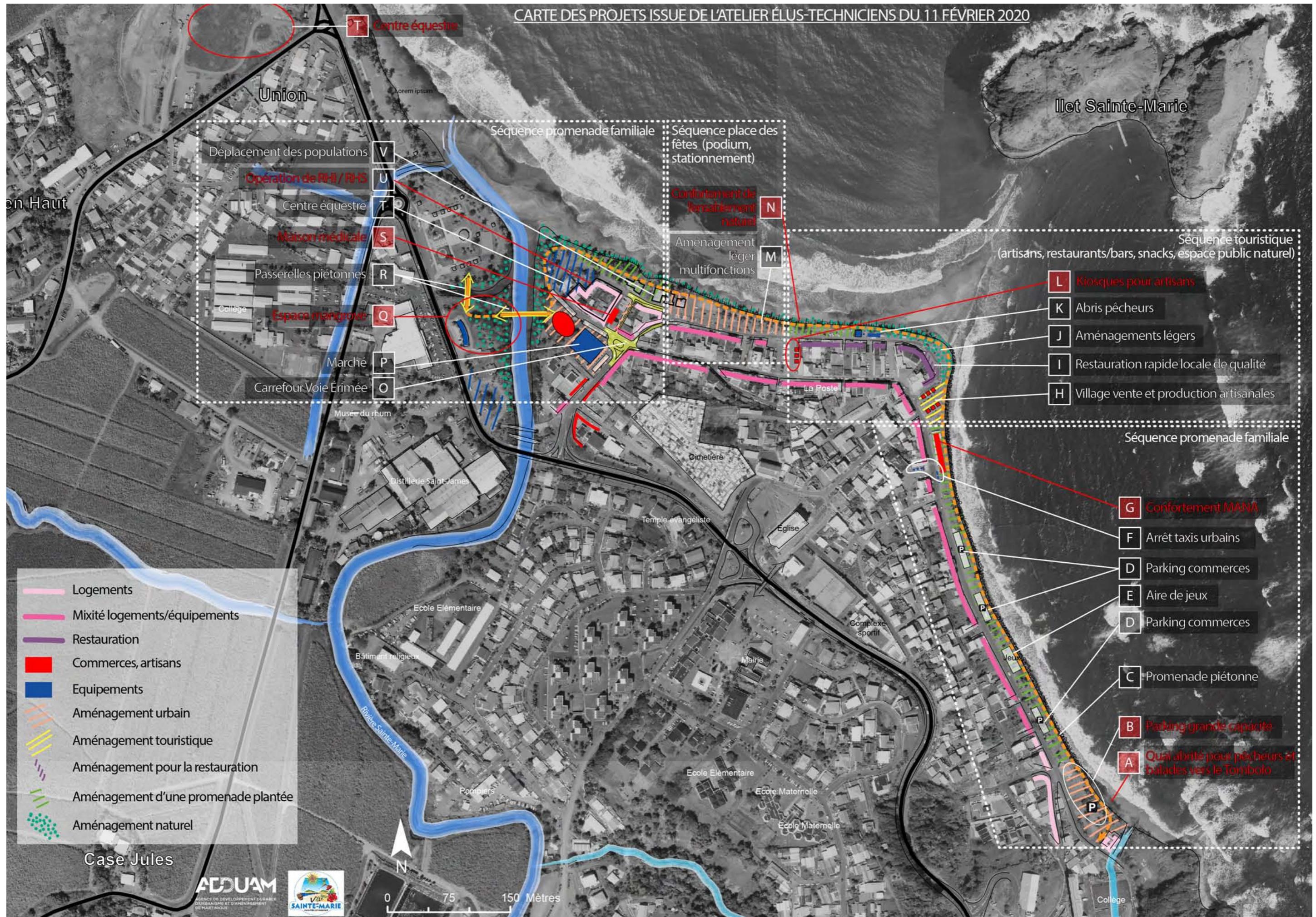
L'équipe municipale souhaite affirmer la plaine de l'Union comme un prolongement naturel et accessible du front de mer du bourg. Sur la partie au sud de la rivière les réalisations du centre équestre du marché et de la maison de santé devront être mises en cohérence dans un aménagement urbain à l'échelle de l'îlot.

Au nord de la rivière, l'espace délaissé entre le marché aux poissons et la rivière doit être mise en valeur afin de devenir le support de déambulation et d'un parcours pédagogique et écologique.

Programme :

- Assurer une continuité piétonne et cyclable de qualité entre le front de mer et la stade L. Xercès
- Requalifier l'îlot entre la voie Érimée et la rivière Sainte-Marie
- Repenser la desserte piétonne et automobile entre la voie Érimée et la rivière
- Renaturation complète du front de mer en aval du boulevard Jox.

CARTE DES PROJETS ISSUE DE L'ATELIER ÉLUS-TECHNICIENS DU 11 FÉVRIER 2020



3. ALLER VERS L'OPÉRATIONNEL

3. ALLER VERS L'OPÉRATIONNEL

3.1. Le marché agricole couvert





Principes d'aménagement du marché couvert (source : programme du marché couvert du bourg 2015 - Agence Ayounaca)

Contexte - Problématiques - Enjeux

Depuis plusieurs années, la bourg de Sainte-Marie ne dispose plus d'un marché quotidien. La semaine, quelques primeurs sont installés de manière précaire à plusieurs (en face de la distillerie, en face de la poste, ...) et le samedi matin, le Marché Agricole du Nord Atlantique (MANA) se tient en face de la place Félix Lorne.

La construction d'un marché agricole d'architecture traditionnelle avec des installations modernes est donc une ambition municipale forte intégrée à la stratégie de développement du bourg.

Si le programme du marché couvert est clairement défini grâce à l'étude de l'agence Ayounaca (quelques actualisations seront néanmoins nécessaires), l'enjeu principal prioritaire est la maîtrise foncière. En effet, la majeure partie de l'emprise n'est pas propriété communale (parties jaunes et orange hachuré) et les négociations à l'amiable menées par l'EPFL ayant échoué, des procédures d'expropriations sont à envisager.

Programme

- organisation en deux espaces en prolongement l'un de l'autre mais autonomes : halle + espace polyvalent de plein air
- ouverture vers la rivière / continuité des cheminements piétons, 45 à 60 places de stationnement, stationnements pour taxis de place, arrêt TC
- qualité environnementale : récupération eau de pluie, panneaux photovoltaïques
- matériaux résistants au climat océanique

La halle est destinée aux marchands ambulants et bouchers du bourg:

architecture traditionnelle fine, ouverte à contour grillagé avec une grande perméabilité / transparence (ventilation, éclairage naturel, libre circulation) / grande hauteur sous toiture (possibilité d'adjonction d'un étage partiel)

L'espace polyvalent de plein air est destiné à accueillir le MANA et des événements culturels.

Les deux espaces doivent pouvoir fonctionner de manière indépendante.



État de la propriété foncière sur le site d'implantation du marché couvert

Méthodologie

- Prise d'une délibération du conseil municipal donnant mandat à l'EPFL pour le lancement d'une déclaration d'utilité publique et de procédures d'expropriation sur le site du marché
- Dépôt d'une demande de cession à titre gratuit aux services de l'Etat pour la partie leur appartenant (en jaune)
- Rencontre avec les primeurs, bouchers et le MANA pour actualiser le programme
- Rencontre avec les financeurs potentiels et dépôt de demande de subvention
- Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre (type concours d'architecture) sur la base du programme actualisé
- Démolition et nettoyage des bâtiments existants
- Définition du fonctionnement : droit de place, règlement intérieur, nettoyage, ...

Recommandations

- Actualisation du projet au regard des ambitions portées par l'association du MANA
- Attention particulière à l'articulation du projet de marché couvert avec le projet de rond-point, de maison médicale et de centre équestre: emprise, vue, stationnement.
- Recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'actualisation du programme et le lancement du marché de maîtrise d'œuvre
- Envisager le projet dans son articulation avec les projets alentours : Maison de la Santé (MSP), centre équestre, ...

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires à associer	Acteurs potentiels	Financements possibles
Mairie de Sainte-Marie	Sur l'acquisition foncière : EPFL / DEAL Sur la construction: CTM / CAP Nord / Préfecture / DIECCTE / DAAF / CMA	Artisans bouchers Primeurs ("marchandes") Association MANA	FEADER / LEADER Contrat de convergence et de transformation

3. ALLER VERS L'OPÉRATIONNEL

3.2. La maison de santé pluridisciplinaire du Nord-Atlantique (MSP)





AVP de l'aménagement de la voie Érimée (source : Ingéfra)



État de la propriété foncière sur le site d'implantation pressentie de la MSP

Contexte - Problématiques - Enjeux

La micro-région Nord-Atlantique bénéficie d'une structuration moindre de l'offre de santé avec la densité de médecins la plus faible de l'île alors même que ce territoire est particulièrement concerné par le vieillissement de la population et sa grande précarité.

Le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) entend contribuer à répondre à ces enjeux et s'inscrit pleinement dans la troisième orientation du projet régional de santé de l'ARS "Assurer la fluidité des parcours de santé par la définition d'une offre de santé graduée et intégrative en favorisant la coordination des acteurs en tout point du territoire".

Si aujourd'hui les porteurs de projets, pour la plupart implantés depuis longtemps sur la commune, sont structurés, il reste à confirmer l'implantation de la MSP. La proposition d'implantation actuelle est située sur des terrains appartenant à l'État et sur lesquels des demandes de cessions à titre gratuit ont été formulées pour des projets de parking et de création de voie à double sens. Ce motif comme la cession gratuite ne sont pas compatibles avec la construction d'une MSP, laquelle si elle est d'intérêt public, reste une activité économique privée.

Programme

Missions principales de la Maison de la Santé (MSP) : renforcer la coordination au niveau des professionnels de santé / faire la promotion de la santé par la prévention / prendre en charge des soins non programmés / organiser la télémédecine / valoriser l'EHPAD à domicile / prendre en charge des troubles des apprentissages et du développement de l'enfant.

Composition de l'équipe : médecins généralistes, pédiatre, chirurgien orthopédiste, chirurgien général et digestif, psychomotricien, orthophonistes, orthoptiste, sage-femme, kinésithérapeutes, infirmiers, aides-soignants, etc.

Actions principales

- Rencontre avec le porteur de projet pour préciser ses besoins et visite terrain sur le site d'implantation pressenti
- Réunion avec les services de l'État en charge du domaine public maritime terrestre (DEAL, DRFIP) pour définir la procédure de cession la plus adaptée: cession à titre onéreux à la commune (selon l'article L. 5111-5 du CGPPP) ou au porteur de projet (selon l'article L. 5112-4-1 du CGPPP).
- Réunion avec l'ARS et le porteur de projet pour soutenir politiquement l'initiative
- Modification du projet la voie Érimée pour une circulation fluidifiée sur cet îlot : voie à sens unique devant la MSP, création de stationnement en contact immédiat

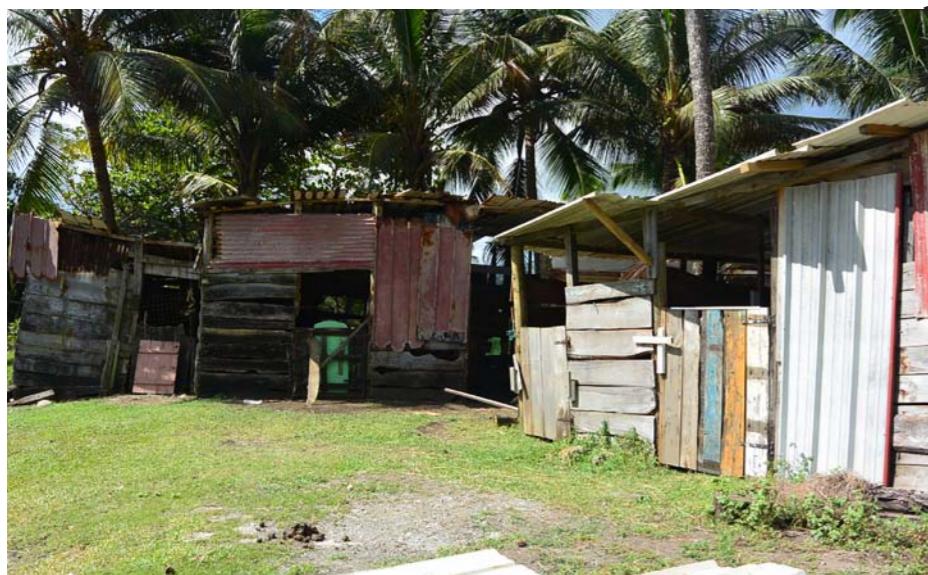
Recommandations

- Envisager le projet dans son articulation avec les projets alentours : marché couvert, centre équestre, transformation de la trame viaire.
- Apporter un soutien politique fort au porteur de projet auprès des partenaires institutionnels : DEAL, ARS, DRFIP, CTM.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires à associer	Acteurs potentiels	Financements possibles
Collectif de soignants	Sur l'acquisition foncière : DEAL Sur la construction: ARS / CTM / Préfecture		Fond d'intervention régional de santé Contrat de convergence et de transformation

3. ALLER VERS L'OPÉRATIONNEL

3.3 Le centre équestre





Localisation des deux sites d'implantation pressentis



Association *Les Sabots dans le Sable*

Logo des 2 porteurs de projets potentiels / course du 15 août (crédit photographique : *Les Sabots dans le Sable*)

Contexte - Problématiques - Enjeux

L'activité équestre fait partie intégrante de l'identité samaritaine avec la spécificité des courses de chevaux sur la plage comme lors de la fête patronale du 15 août. Elle appartient au patrimoine immatériel de la commune et l'équipe municipale souhaite pérenniser cette activité à son emplacement historique.

Les deux structures exerçant cette activité (une association et une société) hébergent les animaux dans des box situés en bord de mer et de rivière dans une zone assez déqualifiée du bourg. Les conditions d'exploitation sont très sommaires, des procès-verbaux ayant même été dressés par les services de la DAAF.

Après une première consultation des services de l'État, la régularisation de ces activités sur place apparaît complexe en matière de risques naturels, de conditions sanitaires (proximité des habitations) et d'occupation du domaine public maritime.

Un projet de répartition des activités sur deux sites, avec l'hébergement des animaux et administration sur un terrain près du stade Louis Xercès et la pratique équestre sur le terrain actuel, est envisagé.

Au-delà de ces contraintes liées à la localisation, les qualifications des potentiels porteurs de projets ainsi que leur solidité administrative et économique demandent à être vérifiées. De même, le contenu détaillé du projet et son montage juridique et administratif n'est pas encore acté.

Objectifs visés

- Proposer une activité équestre accessible à tous
- Valoriser et développer une activité patrimoniale

Actions principales

- Vérification auprès de la DAAF et de la DJSCS de la capacité et des qualifications des porteurs de projet pour créer puis animer un centre équestre
- Rencontre avec les porteurs de projets pour préciser leur projets, leur manière de travailler ensemble, leurs besoins
- Réunion avec l'ensemble des services de l'État concernés (DEAL, DAAF, ARS, DJSCS, DAC) et l'agence des 50 pas géométriques pour définir les conditions de faisabilité du projet

Recommandations

- Envisager le projet dans son articulation avec les projets alentours : marché couvert, centre équestre, transformation de la trame viaire.
- Apporter un soutien politique fort au porteur de projet auprès des partenaires institutionnels : DEAL, ARS, DRFIP, CTM.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires à associer	Acteurs potentiels	Financements possibles
<ul style="list-style-type: none"> Association "Les sabots dans le sable" Société Madinina Poney Club 	<p>Sur l'acquisition foncière : DEAL</p> <p>Sur le montage du projet CAP Nord, CMT, CTM</p> <p>Services de l'État : DAAF, ARS, DJSCS, DAC</p>		

3. ALLER VERS L'OPÉRATIONNEL

3.4 Le Tombolo village





Esquisse d'aménagement (source : Ekaz conception)

Contexte - Problématiques - Enjeux

La place Raveneau, en tant que seul espace public d'envergure déjà aménagé au contact du Tombolo, constitue une opportunité intéressante d'aménagement.

Située dans le prolongement de la rue Amédée Knight, il est sur l'axe église-îlet Sainte-Marie, un des axes paysagers structurants du bourg. C'est un espace de mise en scène paysagère dont les qualités sont à conserver.

En lien avec les demandes de plusieurs artisans samaritains d'un site de vente sur le bourg, l'équipe municipale souhaite implanter sur la place Raveneau un village artisanal. Le fonctionnement de celui-ci serait à lier aux activités de restauration et de snacking que la municipalité souhaite voir se développer sur l'espace en face du Tombolo.

Cette infrastructure permettrait aussi d'accueillir temporairement le marché du MANA, qui se tient tous les samedis matin. En effet, en raison du danger que représenteraient les barnums actuels du MANA en cas de vents violents, il est nécessaire de les détruire. Si à terme, le MANA sera intégré au marché couvert, il pourrait donc partager l'infrastructure du village artisanal le temps que la halle du marché couverte soit construite.

Programme

- Équipement fixe, léger et modulable type halle
- Protections contre le soleil, la chaleur et la pluie
- Forte résistance au climat océanique
- Équipement compatible avec la gestion type droit de place
- Préservation des vues vers l'îlet et vers l'église

Actions principales

- Vérification de la propriété foncière du site et s'il appartient à l'État, demande de cession
- Lancement d'un recensement des artisans potentiels
- Réunion avec l'association du MANA afin de connaître leurs besoins
- Élaboration d'un cahier des charges et lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre

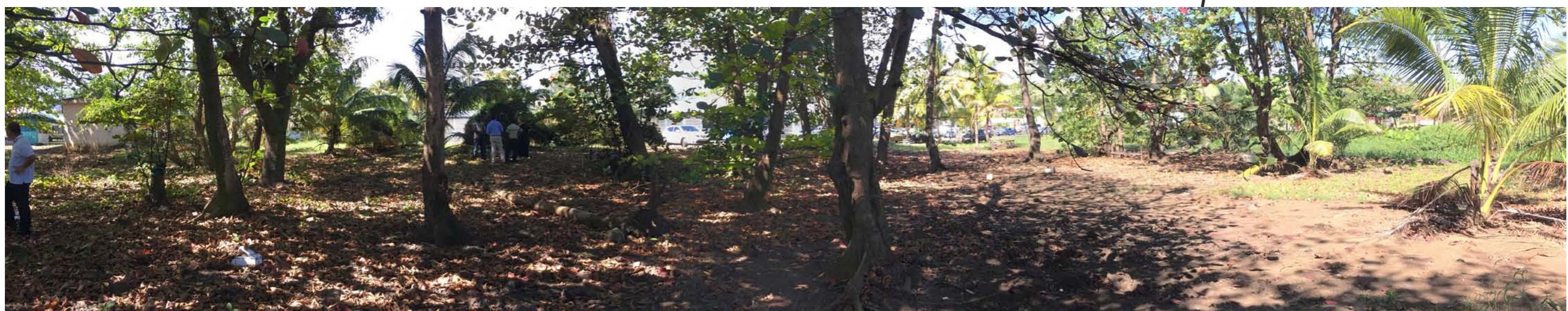
Recommandations

- Être attentif à l'impact paysager du projet

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires à associer	Acteurs potentiels	Financements possibles
Mairie de Sainte-Marie	Si acquisition foncière : DEAL Sur le montage du projet : DAAF, DIECCTE, CAP Nord, CMT, CTM, association du MANA	Artisans Restaurateurs ambulants	FEADER FISAC

3. ALLER VERS L'OPÉRATIONNEL

3.5 L'espace mangrove





Réfection de la halle du marché aux poissons (sources: ONF / Madin'Études)



Principes d'aménagement de l'espace mangrove (sources: ONF / Madin'Études)

Contexte - Problématiques - Enjeux

Situé sur la plaine de l'Union, le marché aux poissons ne fonctionne pas à son plein potentiel avec une amplitude horaire d'ouverture et une fréquentation insuffisantes. La vacuité de cette infrastructure et son caractère fermé en font aujourd'hui un lieu de pratiques informelles.

En arrière du marché s'étend la dernière zone préservée de l'activité humaine au sein de l'enveloppe urbaine du bourg. C'est un espace de rivière et de mangrove, largement méconnu car peu praticable. C'est pourtant un site aux qualités environnementales et paysagères fortes, qui permettrait d'ouvrir une nouvelle séquence sur le parcours du front de mer, entre le littoral du bourg et la place Clarissa Jean-Philippe.

De manière plus générale, la liaison piétonne entre le bourg et la plaine de l'Union est à renforcer, la passerelle existante nécessitant de faire un détour important.

Programme

Affirmer la plaine de l'Union comme le prolongement du front de mer du Bourg :

- Construction de deux passerelles en bois piétonnes et cyclables vers la place Clarissa Jean-Philippe et le futur centre équestre
- Création d'un parcours en platelage bois

Protéger et mettre en valeur un espace boisé et de mangrove :

- Création d'un parcours de découverte en bois rouge + modules pédagogiques

Améliorer le fonctionnement du marché aux poissons :

- Ouverture du marché aux poissons sur sa façade arrière pour renforcer le lien visuel avec l'espace boisé
- Fermeture du marché aux poissons par une clôture métallique
- Création de places de stationnement

Actions principales

- Réunion avec l'ONF afin de préciser les possibilités d'actualisation du programme (localisation des carbets, présence d'un parking motos, parcours piéton côté RN), précision sur le coût et l'envergure des passerelles
- Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre
- Mise en place d'un programme d'animation du marché aux poissons
- Mise en place d'un programme d'activités avec les scolaires sur l'espace mangrove

Recommandations

- Concevoir le projet de platelage comme un support pédagogique mais surtout pratique de liaison entre le futur marché et le marché aux poissons / place Clarissa Jean-Philippe

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires à associer	Acteurs potentiels	Financements possibles
Mairie de Sainte-Marie	ONF CAP Nord DEAL CTM	Associations environnementales Monde scolaire	ITI Contrat de convergence et de transformation

4. L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ADDUAM

4. L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ADDUAM

En réunion du 23 avril 2020 présentant la carte des projets issue de l'atelier, cinq projets ont été décrits comme structurants pour l'aménagement du front de mer de Sainte-Marie. Parmi ces projets, deux ont été choisis en accord avec le maire pour profiter d'un accompagnement de l'ADDUAM en tant que facilitateur de projet; à savoir le projet de centre équestre et celui du Tombolo village sur la place Raveneau.

4.1 Le(s) centre(s) équestre(s)

Ce projet a été choisi comme étant un des projets phares portés par la commune car il a une forte valeur patrimoniale ancrée dans les habitudes des Samaritains et des Martiniquais : la course de chevaux traditionnelle du 15 Août sur la plage du bourg. Il participe également à la formation de jeunes dans ce milieu.

Le travail de l'Adduam a résidé en plusieurs étapes depuis le début de l'année 2020 :

- ✓ Une **rencontre ou un échange téléphonique** avec les deux porteurs de projet

Deux acteurs équestres / deux projets :

- **Madinina Poney Club (M. Hippocrate)**

Projet : balades à cheval, entraînement de chevaux de course, balade en calèche, élevage de poneys et de chevaux, ferme de découverte intégrée, formation bénévole des jeunes samaritains, création d'un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) pour 9 personnes, espace de maraîchage en fonction des potentialités foncières.

Il a accepté le principe de délocaliser son activité sur une parcelle communale à proximité du stade.

NB : Les montages de dossier juridique, administratif ne pas encore finalisés (qualifications du porteur de projet, solidité administrative et économique)

- **les Sabots dans le sable (M. Bilvin) (photos ci-contre)**

Projet : extension de son activité, mise en place d'un manège pour les chevaux et les poneys, installation de mobil home sanitaire et bureau.

Il souhaite rester sur site à l'embouchure de la rivière Sainte-Marie sur le secteur de l'abattoir.

- ✓ Des **recherches documentaires** afin de connaître toutes les contraintes inhérentes aux sites

De fortes contraintes d'implantation :

- Règlement Sanitaire Départemental (RSD)
- Plan de prévention des risques naturels (PPRN)
- Plan local d'urbanisme (PLU)
- Politique de gestion du domaine public maritime
- Des demandes de cession à actualiser

Extraits du Règlement Sanitaire Départemental :

- *Les bâtiments renfermant des animaux à demeure ou en transit sont interdits à moins de 35m des rivages et des berges de cours d'eau.*
- *Les autres élevages, à l'exception des élevages de type familial de ceux de volailles et de lapins, ne peuvent être implantés à moins de 50 mètres des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers.*
- *À l'exception des établissements d'élevage de volailles ou de lapins renfermant moins de 500 animaux, l'implantation des bâtiments d'élevage ou d'engraissement, dans la partie agglomérée des communes urbaines, est interdite.*



Boxes de l'association "Les Sabots dans le sable" remis en état (octobre 2020)



Installations du manège à poneys de l'association "Les Sabots dans le sable" (octobre 2020)



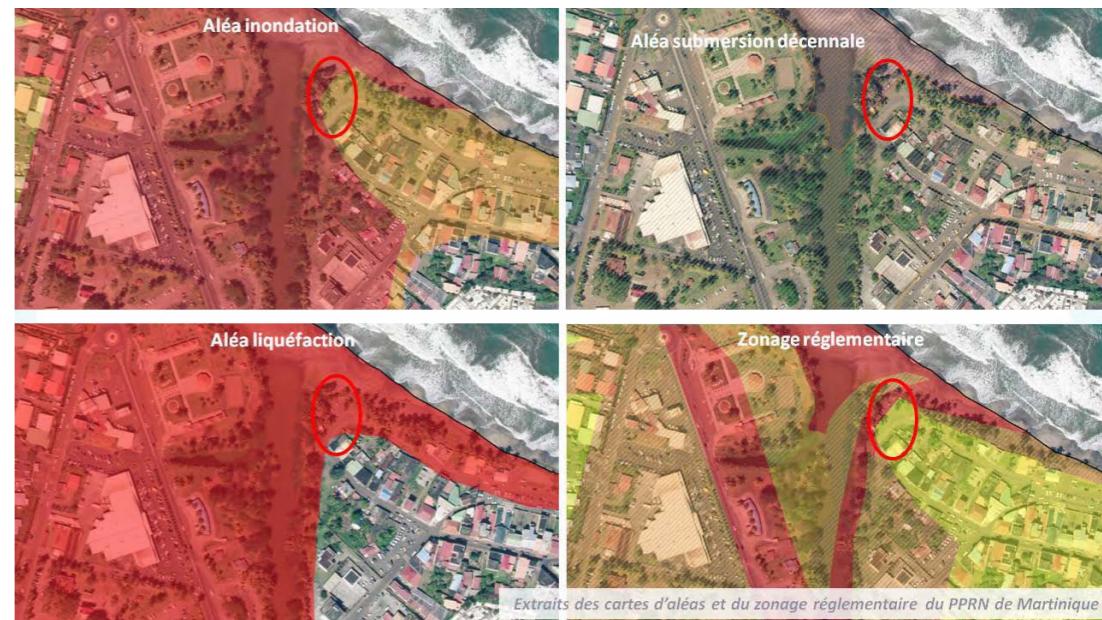
Carte de la partie agglomérée de Sainte-Marie (Règlement Sanitaire Départemental)

Plan de prévention des risques naturels (carte ci-contre) :

Concernant l'implantation d'une activité équestre sur le site à l'embouchure de la rivière Sainte-Marie, la zone règlementaire est rouge :

- le remblai est interdit
- les aménagements d'espaces de plein air (espaces verts, équipements sportifs ouverts...) avec des constructions limitées aux locaux sanitaires et techniques indispensables à l'activité prévue peuvent être autorisées :
 - sous réserve qu'ils supportent une submersion pour la crue de référence*, qu'ils n'aggravent pas les risques et que les locaux sanitaires et techniques soient hors d'eau
 - sous réserve qu'ils supportent le déferlement des vagues et de ne pas aggraver le risque d'érosion
 - sous réserve qu'ils supportent une submersion par la mer jusqu'au niveau relatif à la surcote cyclonique, qu'ils n'aggravent pas les risques

Sur la zone réglementaire jaune il n'y pas de contrainte particulière .



Extrait du Plan de Prévention des Risques Naturels

Plan Local d'Urbanisme (carte ci-contre) :

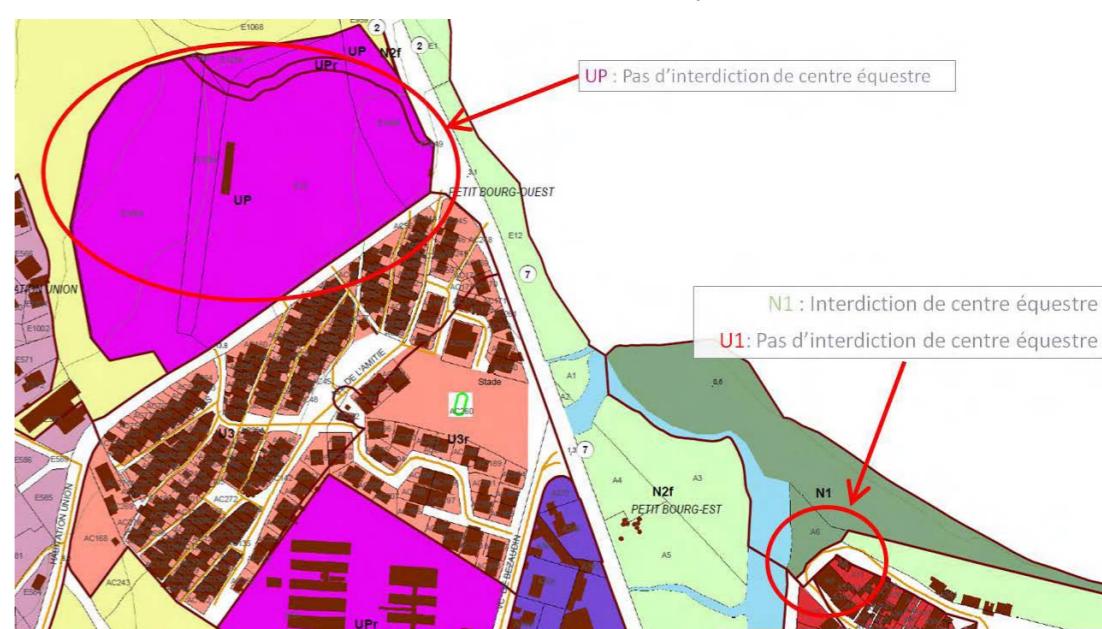
Sur le plan de l'urbanisme, un centre équestre est une exploitation agricole.

- Le site près du stade est en zone Up. Il ne semble pas y avoir d'incompatibilité entre le règlement et un usage d'hébergement des chevaux.
- Le site actuel du centre équestre est à la fois sur des zones N1 et U1r. Il ne semble pas y avoir d'incompatibilités avec la zone U1r.

Concernant la zone N1, le règlement du PLU est le suivant :

[Art N1 - 2] "Les aménagements légers liés à la fréquentation et à l'accueil du public, tels que les cheminements piétonniers et cyclables, les objets mobiliers destinés à l'accueil ou l'information du public, les bâtiments légers pour abriter, accueillir et informer le public, les postes d'observation. Leur emprise au sol ne peut excéder 20m²".

En l'état actuel de la réflexion, et si le projet comprend l'implantation d'équipements équestres sur la zone N1, une évolution du PLU est à prévoir afin de créer un Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL). Cette création peut être menée dans le cadre d'une modification du PLU et nécessitera un avis de la CDPENAF (obligatoire pour la création d'un nouveau STECAL) et probablement de la CDNPS (extension de l'urbanisation au titre de la loi littoral).



Extrait du PLU de la ville de Sainte-Marie

- ✓ Des **entretiens**, des **échanges téléphoniques** et par **mail** avec les différents services institutionnels potentiellement concernés (DAAF, ARS, DJSCS, DEAL Unité Littorale, Agence des 50 Pas Géométriques, DAC)

- ✓ Une **réunion collective avec les services** (Services de la ville, Agence des 50 Pas Géométriques, ARS, Comité Régional d'équitation de la Martinique (représentant la DJSCS); Invités absents : DEAL Unité littorale, DAAF) : 26 octobre 2020 dont l'objectif était de réussir à trouver des leviers pour permettre la création des centres équestres sur le front de mer et à proximité du stade en reconstruction.

➤ **A l'issue de cette réunion aucune solution ni même dérogatoire, n'a pu être trouvée, la question sanitaire vis-à-vis de la rivière et des riverains représentant une trop forte contrainte selon l'ARS.**

La course traditionnelle du 15 août avec l'installation de boxes temporaires serait tout de même maintenable.



Carte des propriétés foncières et demandes de cession (ADDUAM)

4. L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ADDUAM

En 2021, l'Adduam a poursuivi son travail d'accompagnement de la ville en assistant la mairie lors de 2 réunions qui ont fait suite à celle du 26 octobre :

- ✓ Une **réunion sur le site de l'Association des Sabots dans le sable** a été organisée par la ville le 22 juin 2021 en présence de la sous-préfecture de Trinité afin de trouver une solution pour donner un AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public) à l'association.

Etant donné l'absence de nombreux services, et notamment celle de la DEAL, principal décideur, il a été décidé de la reporter et qu'elle soit organisée par la sous-préfecture. Néanmoins, l'ADDUAM, la ville et l'Association "les Sabots dans le sable" en ont profité pour visiter le terrain communal qui jouxte le stade qui avait été proposé comme solution alternative pour l'implantation du centre équestre. Au vu de l'instabilité du terrain qui a subi un glissement de terrain et des recommandations du BE Géode de ne pas effectuer de terrassement, il paraît plus prudent de ne pas garder cette solution afin de ne pas mettre en danger la vie des personnes et des chevaux en cas de nouveau glissement.

- ✓ Le 6 juillet, la **rencontre sur site a réuni la sous-préfecture, les services de la ville, l'ARS, l'ONF, et la DEAL**.

- L'Association a tout d'abord fait une brève présentation de son activité en termes d'histoire, de fonction d'insertion sociale, de formation, d'activité scolaire et extra-scolaire, de patrimoine culturel, etc.
- L'ARS a émis son avis qui ne peut être que négatif au vu de la réglementation, mais a rappelé que ce n'est qu'un avis consultatif et que la décision finale revenait au Préfet. Il a néanmoins insisté sur l'urgence de mettre le bac à fumier aux normes dans un bac étanche, à distance de la rivière.
- L'ONF a rappelé que la plage qui s'étend sur le front de mer du bourg de Sainte-Marie fait partie des hotspots de lieux de ponte des tortues marines et donc qu'il y a des préconisations à respecter, à savoir :
 - éviter les points lumineux trop forts (supérieur à 2000 Kelvin) et faire en sorte qu'ils tournent le dos à la mer;
 - les véhicules motorisés sont interdits;
 - les courses de chevaux sont interdites sur l'arrière-plage (près des patates bord de mer) lieu de ponte des tortues, il faut faire passer les chevaux sur le sable mouillé;
 - N° d'urgences en cas de tortillons retrouvés sur la route : 0696 234 235 .
- La DEAL a demandé à ce qu'un protocole soit mis en place et rédigé pour faire évacuer les enfants en cas d'inondation ou tout autre risque mettant la vie des personnes en danger. Une nouvelle demande d'AOT doit également être faite car le porteur de projet a changé (Association et non plus M. Bilvin). La DEAL a indiqué qu'elle contactera l'Association par la suite pour lever les autres bloquants qui pourraient subsister.
 - **La validation de l'AOT du centre équestre tel qu'il existe aujourd'hui (cf. photos ci-contre : boxes remis aux normes 3m x 3m par cheval, une construction modulaire transportable pour les wc, manège à cheval sur le site de l'ancien abattoir) est désormais entre les mains des services de la DEAL.**



Boxes de l'association "Les Sabots dans le sable" (juin 2021)



Boxes de l'association "Les Sabots dans le sable" et arrière-plage (juin 2021)

4. ACCOMPAGNEMENT ADDUAM

4.2 Le Tombolo village / MANA

La Ville de Sainte-Marie a sollicité le cabinet d'architecture DREIM Architecture pour la conception du bâtiment du Tombolo village devant accueillir des artisans et les exposants du MANA temporairement.

Suite à la remise de leur APD, l'ADDUAM a soulevé quelques problématiques que posent cette première esquisse qui a été transmise par la ville par mail en juillet 2021 . Elles concernent différentes thématiques synthétisées ci-dessous :

Volume

Le volume du bâtiment semble disproportionné au vu de la fonction qui lui est attribuée, en hauteur notamment et en matière de coupure entre l'espace public et la mer.

Ci-dessous, à titre d'exemple, le projet réalisé pour le compte du MANA qui présente des volumes plus adaptés au site et conserve des ouvertures sur la mer et le Tombolo.



Symbolique

La symbolique du tambour pour la ville de Sainte-Marie est une bonne idée pour l'espace des activités culturelles. Pourquoi ne pas avoir poussé l'idée jusqu'au bout? Que symbolisent les structures au niveau des artisans permanents, référence au centre culturel Tjibaou de Nouvelle-Calédonie?



Ouverture

Etant donné son emplacement, il est dommage que la bâtiment soit complètement fermé côté mer, aussi bien pour les visiteurs à l'intérieur que pour la fermeture des vues depuis l'extérieur.



Accès

Les différents accès piétons sont assez peu visibles depuis l'extérieur. Côté place raveneau, les blocs sur les côtés (wc) cachent cet accès et le rendent peu accueillant, côté sud, l'accès est collé à côté de l'enrochement et caché par le local poubelle tout proche dont on peut également avoir à redire sur son positionnement.



Emplacement des WC

Pourquoi mettre des wc en entrée de bâtiment qui créent 2 espaces totalement clos dès l'entrée des visiteurs? Pourquoi ne pas les installer à l'intérieur du bâtiment?



Bornes foraines

La hauteur des points d'eau sur les coupes paraît basse comparativement au personnage mis en repère (?)



Parking

Les places de parking dessinées sont trop proches du bâtiment et limitent une circulation aisée autour du bâtiment. Elles créent aussi une barrière visuelle par rapport aux accès. Sont-elles aux bonnes dimensions sur le plan?



Préservation des arbres Place Raveneau

La construction du bâtiment ainsi que l'aménagement du belvédère en bout de la place Raveneau impliquent la suppression de plusieurs arbres participant à la conception de la place Raveneau. Il est fort dommageable car ils participent à la structure même de la place et présentent déjà une certaine taille et adaptation au contexte marin particulier du site. Pourquoi ne pas déplacer l'implantation du bâtiment de quelques mètres afin de les préserver?



5. ANNEXES

5. ANNEXES

Liste des projets recueillis auprès des différents services de la ville de Sainte-Marie en janvier 2020 :

VILLE DE SAINTE-MARIE									
ID	Localisation	Type de travaux	Projet	Parcelle	Superficie m ²	PLU	PPRN	Échéance	Observations
1	Ancienne tannerie	Réhabilitation	Aire de jeux enfants	E11	4050	U4	Jaune		
2	Belle Etoile	Aménagement	Réfectoire Etoile - Bureau et espace de stockage ADPC	B486	9755	U2	Jaune		Etude réalisée
3	Belle Etoile	Réhabilitation	Bât 6 Chambre des métiers	H402	13796	UE	Jaune		
4	Belle Etoile	Réhabilitation	Palladium	B214	19020	UP/UPr	Jaune, Orange		
5	Belle Etoile - RN1	Rénovation	Site "Le panorama" - Toiture, accessibilité, équipements	I273	411	N1	Orange,Jaune		
6	Bezaudin	Aménagement	ZAP (Zone Agricole Protégée)	S66	392677	A1 N1	Jaune, Rouge		
7	Bezaudin	Réhabilitation	Ex-Logements de fonction	V292	1976	U3 N1	Jaune, Orange		
8	Bezaudin	Réfection	Toiture Ecole P.NOGARD	T268	29996	U3/U3r	Jaune, Orange, Rouge		Etude réalisée
9	Bon air	Construction	Modernisation rue du Jockey		Non déterminé				
10	Bourg	Aménagement	Parcours santé le long de la plage du bourg		Non répertorié				
11	Bourg	Aménagement	Bureaux du service des sports - Complexe sportif Coralie BALMY	B411	7598	U1	Jaune	en cours -finition	
12	Bourg	Aménagement	Halte Junior - Bureaux des affaires scolaires	B486	9755	U2	Jaune		
13	Bourg	Construction	Cabanons pêcheurs		Non répertorié	N2f	Jaune		
14	Bourg	Construction	Mac Donald's	A295	1110	U1r	Orange	réalisé	
15	Bourg	Construction	Centre équestre	A382 MAJ A9	1625	N1	Jaune		
16	Bourg	Construction	Maison médicale (PEQUEUX Céline)	A225-229,A257-258	2105	U1r	Jaune, Orange		
17	Bourg	Construction	Marché couvert	A225-229,A257-258	2105	U1r	Jaune, Orange		
18	Bourg	Construction	Police municipale => Antenne de justice	AD254	696	U1r/U1	Jaune, Orange		
19	Bourg	Construction	Carrefour giratoire (intersection snack Doriane)				Jaune		
20	Bourg	Construction	Tombolo village	A391 MAJ A7	12702	N2f	Orange,Jaune		
21	Bourg	Construction	Etude urbaine du photographe et de ses abords		Non déterminé				
22	Bourg	Construction	Passerelle des écoliers		Non répertorié	U1	Jaune		
23	Bourg	Construction	Projet Bel Zwel (PMI)	B416	1396	U1	Jaune		
24	Bourg	Extension	Ludothèque (construction de bureaux) - Halte junior	B486	9755	U2	Jaune		Etude réalisée
25	Bourg	Installation	Vidéo surveillance du centre bourg					réalisé	
26	Bourg	Réhabilitation	Bâtiment Cœur de ville	B15	488	U1	Jaune	en cours	Contrôle solidité
27	Bourg	Réhabilitation	Complexe Coralie BALMY	B411	7598	U1	Jaune		
28	Bourg	Réhabilitation	Mana	B72-B77	610	N2f	Orange		
29	Bourg	Réhabilitation	Centre des arts martiaux	A131	880	U1	Jaune		
30	Bourg	Réhabilitation	Cyberbase - Complexe sportif Coralie BALMY	B411	7598	U1	Jaune	réalisé	
31	Bourg	Réhabilitation	Hall tombolo culture (cinéma)	A124,A242	517	U1	Jaune		
32	Bourg	Réhabilitation	Travaux Eglise "Notre dame de l'assomption"	A283	2798	U1	Jaune		
33	Charpentier	Construction	Projet bâtiment économique (Ex-bât DATEX)	C376	7501	AUE	Jaune		
34	Derrière Morne	Aménagement	Chantier d'insertion l'anse azérot	I353	34453	N2p/N1	Jaune, Rouge		
35	Derrière Morne	Construction	Base de loisirs plage La Richer	I454	17989	N2p	Jaune, Rouge		
36	Derrière Morne	Construction	Confortement de l'accès plage La Richer	I454	17988	N2p	Jaune, Rouge		
37	Derrière Morne	Construction	Projet Eoliens (concorde)	L171	389554	A1 N1	Jaune, Rouge		
38	Derrière Morne	Extension	Crèche "Cannelle" - Accueil d'enfants en bas âge	I16	8870	U4	Jaune	en cours	Demande PC
39	Félicité	Aménagement	Parcours santé						
40	Félicité	Construction	Centre de traitement des sargasses	E814,E1051	80380	UP	Jaune		
41	Félicité	Construction	Gendarmerie	E980,E814	150516	AU/UP/N1	Jaune, Orange		
42	Félicité	Construction	SDIS	E980,E814	150516	AU/UP/N1	Jaune, Orange		
43	Fonds Saint-Jacques	Construction	Petite unité de vie (P.U.V)	C138	3084	A1	Jaune		
44	Fonds Saint-Jacques	Construction	Villa Fonds Saint-Jacques		Non déterminé				Projet privé
45	Fonds Saint-Jacques	Réhabilitation	Espace SANDO	D363	717	U3r/U3	Jaune, Orange		Etude réalisée
46	Fonds Saint-Jacques	Réhabilitation	Réseaux EU et EP à Cité Saint Jacques		Non déterminé				
47	Fonds Saint-Jacques	Réhabilitation	Villa Clair Plessis	D308	1535	U3	Jaune		
48	Fourniols	Construction	Projet Eoliens (Limbé)		Non déterminé				

VILLE DE SAINTE-MARIE										
ID	Localisation	Type de travaux	Projet	Parcelle	Superficie m²	PLU	PPRN	Échéance	Observations	
49	Fourniols	Construction	Gare petit train musée de la banane	W123	275	N1	Orange			
50	Lassale	Construction	Enfeus-Délocalisation corps après décollement mur cimetière bourg	E980	126040	N2c	Jaune, Orange	en cours d'étude		
51	Lassale	Construction	Service technique	AD230	4507	U4/U4r	Jaune, Orange			
52	Lassale	Construction	ZAE + Lotsissements (Monsieur P.SELON)	E980,E1095 MAJ E1044	617291	AU/Aur	Jaune, Rouge, Orange			
53	Lassale	Extension	Cimetière-Construction de caveaux, enfeus, espace terrain naturel	E980	126041	N2c	Jaune, Orange			
54	Lassale	Extension	Extension salon du recueillement (2ème tranche)	E980	126040	N2c	Jaune, Orange			
55	Lassale	Extension	Salon de Recueillement (1ère tranche)	E980	126040	N2c	Jaune, Orange	réalisé		
56	Lassale	Réhabilitation	SMSIP - Ex local Adapeï	AD98	352	U4	Jaune	réalisé		
57	Lassale	Rénovation	Henri GUEDON	AD114	7862	U4	Jaune	en cours		
58	Morne des Esses	Aménagement	Bureaux asso ADIIE et Cheveux d'argent - Sous-sol Vannerie	P855	3798	U2	Jaune	en cours-finition		
59	Morne des Esses	Construction	Maison senior quartier Vaton	Q869	6943	U3	Jaune			
60	Morne des Esses	Construction	Trottoir logements sociaux RD15	Repère O966 vers O940						
61	Morne des Esses	Construction	Place Eugène Mona	N294	27130	U4/UP	Jaune	réalisé		
62	Pain de Sucre	Aménagement	STECAL	C206		A1	Jaune, Orange, Rouge			
63	Pain-de-Sucre	Construction	Aménagement carrefour de Pain de sucre RD15/RD23	Non déterminé						
64	Reculée	Construction	Trottoir logements sociaux RD24bis	Repère Y907 vers Y891						
65	Reculée	Réhabi + Exten	Maison du bèle	X398	31994	U2 N1	Jaune, Orange			
66	Territoire entier	Construction	Désenclavement terrains agricole							
67	Territoire entier	Construction	Photovoltaïque bâtiments communaux							
68	Territoire entier	Construction	Travaux de mise en accessibilité des ERP et Ad'AP	Non déterminé					Etude réalisée	
69	Territoire entier	Construction	Plan Eclairage public							
70	Territoire entier	Déploiement	Fibre optique							
71	Territoire entier	Réhabilitation	Signalétique générale (panneau, adressage...)							
72	Territoire entier	Réhabilitation	Mise aux normes terrain de proximité							
73	Union	Aménagement	Alentour du Stade Louis XERCES - Trottoirs etc...	Non déterminé		UP/UPr/UE	Jaune, Orange			
74	Union	Construction	Gare routière place des enfants du monde	A236	9710	N2f	Rouge, Orange			
75	Union	Construction	Projet derrière étal de pêche	A236	9710	N2f	Orange, Rouge			
76	Union	Construction	Stade Louis XERCES	E16,1034,1036,1048,1067,1069	54147	UP/UPr/UE	Jaune, Orange	en cours		
77	Union	Construction	Vestiaires et sanitaires terrain Union	AC260	14344	U3r	Jaune, Orange	réalisé		
78	Union	Installation	Vidéo surveillance place Clarissa JEAN-PHILIPPE	A3,A4,A5	13480	N2f	Rouge, Orange			
79	Union	Installation	Vidéo surveillance place des enfants du monde	A236	9710	N2f	Rouge, Orange			
80	Union	Réfection	Toiture Pitt CASERUS	AC256	859	U3r				
81	Union	Réhabilitation	Réorganisation espace Clarissa (points lumineux)	A3,A4,A5	13480	N2f	Orange, Rouge			
82	Union	Réhabilitation	Réseaux EU et EP à Cité Union	Non déterminé						
83	Union	Réhabilitation	Signalétique Place Clarissa	A3,A4,A5	13480	N2f	Orange, Rouge			
84	Union	Rénovation	Boulodrome Union	AC260	14344	U3	Jaune, Orange			
85	Villeneuve	Aménagement	Place de l'Hôtel-de-Ville	AD164	9376	U1	Jaune			
86	Villeneuve	Construction	CCAS-Réfection toiture et création d'une salle (espace jardin)	AD164	9376	U1	Jaune			
87	À définir	Construction	Casse AUTO	Non déterminé						
88	À définir	Construction	Déchetterie	Non déterminé						
89		Aménagement	Jardin Plantotech / AMISOP	Non déterminé						
90		Aménagement	Révision PLU	Non répertorié					Voir liste (M. TEDOS)	
91		Attractivité	Application mobile ville de SAINTE-MARIE							
92		Extension	Chemin de fer (2 tranches) Lassale/Musée de la banane							
93		Recherche	Recensement parcelle agricole de la ville							

CONCLUSION

Le travail effectué durant cette démarche synthèse-actions a permis de recenser près d'une centaine de projets en cours ou à venir sur l'ensemble de la commune de Sainte-Marie dont plus d'une vingtaine rien que sur le bourg.

D'un commun accord entre la DEAL, la municipalité et l'ADDUAM, la priorité a été donnée aux projets se trouvant dans le bourg étant donné ses enjeux de redynamisation, tant au niveau économique qu'en termes d'habitat.

Parmi les 5 projets fléchés, 3 ont pour maîtrise d'ouvrage la mairie de Sainte-Marie (le marché agricole couvert, le tombolo village et l'espace mangrove) et 2 sont des porteurs privés.

Au vu du travail d'accompagnement de la ville réalisé par l'ADDUAM, l'autorisation d'occupation temporaire demandée pour le centre équestre tel qu'il existe actuellement est sur le point d'être obtenue. Des éclaircissements concernant les règles sanitaires et les recommandations pour la protection des tortues de mer ont pu être apportés et devraient être pris en compte par l'association qui occupe le site.

Concernant le projet du Tombolo Village, la municipalité a d'ores et déjà sollicité une maîtrise d'oeuvre; il ne reste plus qu'à trouver la meilleure proposition architecturale possible qui tiendra compte du programme et des contraintes paysagères, naturelles et urbaines du site d'implantation de cette structure.

Bien que l'ADDUAM ne puisse pas accompagner la ville sur tous les projets, certains d'entre eux pourraient aisément être mis en oeuvre, notamment la maison de santé pluridisciplinaire.

L'ADDUAM et le la DEAL ont ainsi proposé à la ville une démarche expérimentale servant à synthétiser l'ensemble des projets portés par la municipalité quelle que soit leur nature; assurant de ce fait une transversalité entre différents services qui ne se côtoient pas forcément.

Le résultat de cette étude n'est pas pour autant une fin en soi, il a mis en avant certains projets et indiqué les acteurs et les éventuels financements possibles. Il reste donc tout un travail de coordination afin de faire aboutir la plupart de ces intentions.



Document réalisé sous la direction de :
Joëlle TAÏLAMÉ

Chef de projet :
Fañch KERGUÉLEN
puis Vanessa LIBÉROS

Équipe projet :
Vanessa LIBÉROS
Fañch KERGUÉLEN

Collaborateurs :
Éléonore URSULET
Anne PETERMANN

Remerciements :
Mairie de Sainte-Marie

Photos non créditées : photothèque ADDUAM

ADDUAM
3 RUE SCHOELCHER
97200 FORT-DE-FRANCE
T +596 596 71 79 77
F +596 596 72 59 27
www.adduam.com